



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Première Commission

8^e séance plénière

Mardi 10 octobre 2023, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas (Lituanie)

En l'absence du Président, M^{me} Nam (Nouvelle-Zélande), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs et oratrices pour le débat thématique sera close demain, mercredi 11 octobre, à 18 heures. En conséquence, les délégations qui souhaitent prendre la parole pendant le débat thématique mais qui ne se sont pas encore inscrites sur la liste sont invitées à le faire avant cette échéance.

Je prie les délégations qui vont prendre la parole de bien vouloir respecter le temps de parole qui leur est imparti.

M. Jiménez (Nicaragua) (parle en espagnol) : Nous félicitons le Président et les membres du Bureau de leur élection. Ils peuvent compter sur notre entière coopération.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes

(CELAC) (voir A/C.1/78/PV.3) et la représentante d'El Salvador au nom des pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/78/PV.2).

Dans un monde où plusieurs crises interdépendantes s'intensifient et s'aggravent, il est inacceptable que les arsenaux nucléaires continuent d'être étendus, modernisés et développés, mettant l'espèce humaine et tous les êtres vivants en grand danger. La communauté internationale doit adopter une vision multiculturelle qui permette de resserrer nos relations fondées sur la concorde et l'harmonie, dans le respect de notre souveraineté, de notre indépendance et de notre autodétermination, et d'approfondir une coopération inconditionnelle. C'est pourquoi nous réaffirmons que toutes les ressources économiques et financières qui sont utilisées pour moderniser les armes nucléaires, pour élargir les alliances militaires et pour aggraver et déstabiliser des pays devraient plutôt être mises au service d'un effort collectif pour restaurer la confiance dans l'Organisation des Nations Unies grâce à la solidarité internationale, afin d'atteindre les objectifs de développement durable inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'éliminer la pauvreté et d'assurer un développement humain et une vie décente à tous les peuples.

Le Nicaragua plaide avec force pour un désarmement général et complet et est favorable à l'élimination totale des armes nucléaires dans l'intérêt de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



l'humanité. Pays épris de paix fermement engagé en faveur du maintien de la sécurité internationale, le Nicaragua promeut le désarmement nucléaire au sein de l'ONU et d'autres instances internationales. Notre position est une position de principe, que nous avons démontrée en ratifiant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, aussi appelé Traité de Tlatelolco. Nous saluons le document final issu de la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui complète l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et contribue au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération.

Le Nicaragua considère que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, rendu le 8 juillet 1996, reste d'une grande importance en matière de désarmement nucléaire, car il établit clairement que les États dotés d'armes nucléaires ont l'obligation juridique d'entreprendre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects et de les faire aboutir dès que possible. Nous attachons une importance toute particulière au respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, instrument international basé sur le consensus et juridiquement contraignant du système mondial de non-prolifération, de désarmement et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

De par notre expérience, nous sommes fermement convaincus que la création de zones exemptes d'armes nucléaires permet de renforcer le régime de non-prolifération et la paix et la sécurité internationales, contribuant ainsi fortement au désarmement nucléaire. Au niveau régional, nous rappelons l'importance du Traité de Tlatelolco, ainsi que la validité de la déclaration de la CELAC proclamant l'Amérique latine et des Caraïbes zone de paix. Nous regrettons la non-application de la résolution concernant la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et appelons à la mettre en œuvre de toute urgence.

Nous considérons qu'il est essentiel de renforcer encore le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique afin d'assurer la sécurité et la transparence dans la conduite des activités spatiales. Nous sommes notamment favorables à l'adoption d'un traité pour prévenir et interdire le déploiement d'armes dans l'espace,

ainsi que l'emploi ou la menace d'emploi de la force contre des satellites et d'autres objets spatiaux. Selon nous, le projet de traité déposé par la Russie et la Chine à la Conférence du désarmement constitue une bonne base de négociation.

Notre pays est résolu à prévenir, combattre et éliminer le trafic d'armes et a pris des mesures en ce sens. Nous avons intégré dans notre législation nationale le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage, par l'entremise de la loi spéciale sur la maîtrise et la réglementation des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matières connexes, connue sous le nom de «Loi n° 510». Le lancement récent du plan national pour la sécurité des citoyens et la sécurité humaine, qui prévoit des rencontres avec les familles et les communautés dans les 153 municipalités du pays, et dont l'objectif est d'en organiser plus de 5 000, démontre une fois de plus que la sécurité des citoyens et la sécurité humaine constituent l'une des principales forces du Nicaragua. Le Nicaragua est connu pour son taux d'homicide de seulement 7 pour 100 000 habitants, qui est le plus faible des pays d'Amérique centrale et l'un des plus faibles d'Amérique latine et du monde. À cet égard, nous avons élaboré une série de politiques et de programmes spécifiques de lutte contre les fléaux de notre époque, dont le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de drogue, le trafic d'armes et la traite des personnes. Nous soulignons que l'assistance et la coopération internationales sont indispensables à la bonne mise en œuvre du Programme d'action.

Nous rejetons la politisation de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et la manipulation des procédures prévues dans le mandat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Nous nous félicitons des travaux du groupe de travail à composition non limitée, qui est une initiative russe sur les technologies de l'information et des communications et un processus historique donnant à tous les États Membres la possibilité de participer et d'exprimer de manière transparente et sur un pied d'égalité leurs points de vue sur un sujet qui nous intéresse tous. Nous avons souvent évoqué la stagnation des mécanismes de désarmement. Néanmoins, nous n'avons jusqu'à présent pas été capables de régler le véritable problème, à savoir le manque de volonté politique, de la part de certains États, pour réaliser de véritables progrès, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

M. Moretti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président de la Première Commission, ainsi que vous-même, Madame la Vice-Présidente, et les membres du Bureau de votre élection.

Le Brésil a l'honneur de présider le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre, ce qui nous fournit un éclairage supplémentaire en ce début de session. S'il existe des parallèles importants entre les travaux menés par la Première Commission et le mandat du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous sommes également frappés par quelques-unes de leurs possibles différences.

Tout d'abord, bien que le Conseil doive également chercher à prévenir les conflits, il intervient souvent en réaction, en répondant aux crises et en essayant de trouver des solutions à certains des problèmes de sécurité les plus urgents du monde. En revanche, l'Assemblée générale et la Première Commission sont principalement tournées vers l'avenir. Il nous est demandé ici de poser les cadres conceptuels et normatifs qui permettront d'éviter des menaces futures pour la sécurité. Le travail mené par la Première Commission en matière de paix et de sécurité est de nature préventive. Si nous faisons bien notre travail ici, le Conseil de sécurité aura moins à faire en amont. C'est précisément pour cette raison que le désarmement est une composante essentielle du cadre de sécurité collective et qu'il lui est organiquement lié. Nous réfléchissons aujourd'hui à ces différences, non pas dans le cadre d'un exercice théorique, mais parce qu'elles auront une incidence sur les travaux de la Commission au cours des prochaines semaines, et ce de deux manières notables.

La première concerne l'importance de relever notre niveau d'ambition. Les décisions prises au Conseil de sécurité se trouvent souvent limitées par les réalités de la question dont il est saisi et par certaines de ses règles. Cela tient d'une part au mandat du Conseil et d'autre part à la nécessité impérieuse d'apporter des réponses, même si elles sont parfois imparfaites, à des crises urgentes. Notre instance est différente. La Première Commission peut et doit être plus ambitieuse. Même si nous avons conscience des défis à venir, notre perception de l'environnement de sécurité actuel ne doit pas nous restreindre trop strictement, au point de réduire notre champ de vision. Au contraire, si nous nous réunissons ici chaque année, c'est précisément pour tenter de construire un environnement de sécurité plus pacifique, plus stable, plus prévisible et comprenant moins d'armes.

Si mon premier message portait sur le contexte et l'ambition, mon second message est de l'ordre de l'alerte :

nous ne devons pas importer au sein de l'Assemblée générale des dynamiques externes. Au cours des deux dernières années, les divisions se sont accentuées, en particulier au Conseil de sécurité, et l'espace de compromis s'est malheureusement réduit. Les positions des membres se sont durcies. Cela est regrettable. Néanmoins, nous continuons de déployer nos meilleurs efforts pour éviter et inverser cette tendance. Si une évolution similaire devait survenir à l'Assemblée générale, où sont définies les règles qui prévaudront à l'avenir, les conséquences pourraient être désastreuses. Faire preuve de rigidité aujourd'hui fera perdurer les divisions demain.

Nous sommes profondément troublés par la montée en puissance de mécanismes qui se font concurrence et par les tentatives d'utiliser les votes au sein de la Première Commission pour compter les points et évaluer le poids des différentes perceptions. Nous sommes déçus lorsque nous entendons parler d'une voie unique pour aller de l'avant. Nous constatons pourtant peu de tentatives concrètes et durables pour trouver de véritables compromis. Au cours de l'année écoulée, nous avons vu un nombre croissant de projets être soumis au vote parce que leurs auteurs estimaient ne plus pouvoir obtenir de consensus. Pire encore, certains souhaitaient peut-être même faire ressortir ainsi les positions de chacun. Il faut mettre fin à cette tendance. Le consensus doit redevenir notre objectif par défaut au sein de la Commission, même s'il semble parfois hors de portée et difficile à atteindre.

En dépit de tout cela, le Brésil reste optimiste quant aux travaux de la Première Commission. L'Assemblée générale possède des atouts. Les plus importants d'entre eux sont sans doute la représentativité et l'inclusion. En reflétant plus fidèlement la société mondiale, l'Assemblée intègre davantage de nuances, alors que celles-ci se trouvent souvent occultées par les forces à l'œuvre au sein du Conseil. Ces nuances ne sont nulle part plus visibles que parmi les nombreux États ayant une position d'entre-deux, qui rejettent la polarisation et même la catégorisation facile. Bien qu'elles soient souvent et à juste titre associées au Mouvement des pays non alignés, il existe des exemples d'actions pragmatiques dans des groupes transversaux tels que la Coalition pour un nouvel ordre du jour, que le Brésil a eu le plaisir d'accueillir à Brasilia, en juin à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire, ou dans le nombre croissant de parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Ces États sont loin d'être silencieux, et ils constituent même une majorité qui reste déterminée à promouvoir le désarmement. Il n'est pas exagéré de dire que ces pays

de l'entre-deux ont permis à la Première Commission de continuer à fonctionner et à être productive en ces temps difficiles. Ils ont cadré les discussions de la Commission et ont constitué un puissant rempart contre la montée des divisions. Ce groupe de l'entre-deux, pour lequel il n'existe pas de terme parfait, a travaillé de manière constructive au cours de l'année écoulée en vue de faire approuver un cadre mondial pour la gestion des munitions tout au long de leur cycle de vie, des recommandations sur la promotion de la transparence et des mesures de confiance dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'un répertoire d'interlocuteurs pour les questions numériques. Il a également continué de faire progresser la compréhension des applications du droit international aux technologies de l'information et des communications et à l'intelligence artificielle, et de promouvoir le désarmement nucléaire en dépit d'une opposition croissante et déterminée.

Le champ des possibles a toutefois touché ses limites l'année dernière. Nous n'avons pas réussi à sauver le volet nucléaire de la Commission du désarmement et nous n'avons pas pu aboutir à des documents finaux au sein du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026, à Vienne, ni au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Cependant, le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques ont tous deux obtenu des résultats de fond, ce qui constitue un début encourageant.

De fait, il existe des sujets de niche sur lesquels la communauté internationale a pu mobiliser la volonté politique nécessaire pour progresser. C'est pourquoi l'une de nos principales tâches cette année sera d'encourager davantage encore ce type de pragmatisme constructif. Nous continuerons de déployer tous les efforts possibles pour parvenir à un consensus sur le projet de résolution déposé par le Brésil (A/C.1/78/L.33), et nous contribuerons à d'autres projets de résolution dans le même esprit d'ouverture et de souplesse, en recherchant le consensus de manière constructive. Nous ne préjugeons pas de leurs résultats, de leurs auteurs ou de leurs coauteurs, et nous invitons les autres membres à faire de même. Nous ne pourrions jamais être d'accord sur tout au sein de la Première Commission, et nous n'avons pas à l'être. Ce dont nous avons besoin, c'est de nous assurer que cette fois-ci, le centre pourra tenir.

M^{me} Kuzee (Namibie) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour féliciter le Président et le Bureau de leur élection à la tête de la Première Commission à sa soixante-dix-huitième session. Je les assure du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de leur mandat.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3) et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2). Je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

La présente session de travail de la Première Commission se tient dans le contexte d'un monde très polarisé, un monde où les tensions accrues, les conflits prolongés et la menace d'emploi d'armes nucléaires sont à leur plus haut niveau. Cela s'explique en partie par la poursuite de la modernisation des armements et par l'augmentation des investissements dans les armes, les munitions et les autres armements. Ces actions sont incompatibles avec les efforts déployés en réponse aux besoins du monde. Plus que de guerres et de conflits, le monde a besoin de paix, une paix qui soutient le développement et permet de bâtir des possibilités pour les générations futures.

Conformément à ce qui est inscrit dans la Charte des Nations Unies, l'ONU a été créée pour maintenir la paix et la sécurité internationales et établir des relations amicales entre les nations. La Première Commission assume une responsabilité sans pareille dans ce domaine, car elle peut jeter les ponts de la paix entre les nations, tout comme elle peut aisément creuser un fossé entre elles.

J'en veux pour preuve l'échec récent des deux dernières Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui devrait nous amener à réfléchir à notre engagement collectif en faveur du désarmement. Malgré cela, nous espérons que le nouveau cycle d'examen du TNP nous donnera l'occasion de relancer ce traité. La Namibie continue de considérer le TNP comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération et le fondement de la coopération internationale visant à empêcher la propagation des armes nucléaires.

Nous restons donc fermement résolus à jouer notre rôle pour promouvoir les principes du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Cette démarche s'enracine dans notre conviction que la coopération et les négociations multilatérales inclusives entre les États

tracent la voie pour lutter contre la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires et atténuer leurs conséquences humanitaires. Cela est particulièrement pertinent à une époque où nous vivons en permanence dans la crainte de catastrophes nucléaires, une crainte nourrie par une méfiance croissante et une course accélérée entre les puissances nucléaires.

L'existence même des armes nucléaires crée à la fois la tentation et le risque de les employer. En tant qu'État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la Namibie exhorte tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à ce traité et à le ratifier. Nous restons préoccupés par la réticence des États dotés d'armes nucléaires à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce traité peut véritablement contribuer à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, et si nous aspirons sincèrement au désarmement, son universalisation est cruciale.

La Namibie continue d'appeler à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier par les États visés à l'annexe 2, en vue de son entrée en vigueur. De plus, ma délégation accorde toujours une grande importance aux zones exemptes d'armes nucléaires et à la valeur ajoutée qu'elles apportent aux efforts mondiaux de désarmement et de non-prolifération. En tant qu'État partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, connu sous le nom de Traité de Pelindaba, la Namibie soutient la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Nous pensons qu'elles représentent une mesure de confiance et une avancée importante vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi la Namibie appelle à créer sans plus tarder, au Moyen-Orient, une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, comme l'a recommandé la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Ma délégation trouve encourageantes la publication du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général et les recommandations contenues dans le rapport du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace. À l'approche des négociations préalables au Sommet de l'avenir, la paix et la sécurité sont des considérations incontournables que nous devons aborder de manière constructive.

La Namibie continue de plaider vigoureusement pour que des progrès soient accomplis dans les priorités

concernant les femmes et la paix et la sécurité et considère que le lien entre les questions de genre et les questions de désarmement est important. Nous jugeons particulièrement encourageants les efforts déployés pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes au programme de désarmement. Alors que la première génération de plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité touche à son terme, ma délégation demande la mise en place d'un mécanisme formel pour faciliter la réflexion et l'apprentissage par les pairs et pour évaluer les lacunes dans la mise en œuvre, afin d'enrichir les deuxième et troisième générations de plans d'action nationaux et d'assurer leur réussite.

Pour terminer, ma délégation réaffirme sa volonté de participer activement à la présente session et partagera ses autres positions à l'occasion des débats thématiques.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Président de la Commission, vous-même, Madame la Vice-Présidente, et les autres membres du Bureau, de votre élection, et vous assure du soutien et de la coopération du Kenya.

Le Kenya s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3) et par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/8/PV.2), et je formulerai quelques observations supplémentaires à titre national.

Les conditions de paix et de sécurité mondiales sont fragiles et instables. La poursuite de la guerre en Ukraine et l'escalade de la situation au Moyen-Orient en sont deux illustrations. Le Kenya condamne avec la plus grande fermeté tous les actes de terrorisme, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et les considère comme des crimes injustifiables, quels qu'en soient les motifs et les auteurs, et quel que soit le lieu ou le moment où ils sont perpétrés. Nous déplorons le grand nombre de morts et de blessés parmi les civils à la suite de l'attaque perpétrée par le Hamas le 7 octobre contre des civils en Israël, ainsi que les violences qui ont suivi et qui perdurent à Gaza et dans certaines parties d'Israël. Nous compatissons avec les familles, tant israéliennes que palestiniennes, qui ont perdu des proches, et nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande retenue, à respecter strictement le droit international en ce qui concerne la protection des civils, à désamorcer la situation et à donner une chance au dialogue et à la diplomatie, en prenant appui sur la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Il y a 70 ans, l'Assemblée générale a adopté sa première résolution (résolution 1 (I)) appelant à éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes lourdes permettant des destructions massives. Malheureusement, à ce jour, l'urgence de cet appel au désarmement est loin d'avoir été entendue. Les engagements en matière de désarmement ne peuvent être facultatifs. Ils exigent de notre part une attention collective urgente et un dévouement indéfectible. La garantie absolue contre l'emploi des armes nucléaires réside dans leur élimination totale. La réalité des conséquences catastrophiques d'une détonation nucléaire doit faire prendre conscience de la nécessité urgente d'échanges constructifs, d'une volonté politique et du plein respect des obligations juridiques et engagements multilatéraux pertinents, jusqu'à ce que l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires soit atteint.

Le Kenya réaffirme son engagement constant en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. En tant qu'État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous demandons à tous les États visés à l'annexe 2 de ratifier le Traité afin d'accélérer son entrée en vigueur. En outre, nous soulignons l'importance de respecter le droit inaliénable de tous les États à mener des recherches nucléaires à des fins pacifiques dans le cadre prévu à l'article IV du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le renforcement des capacités et un accès équitable aux technologies doivent également être encouragés. Dans l'ère numérique qui est la nôtre, où l'omniprésence de la technologie pose de graves problèmes de sécurité, il est essentiel de trouver un équilibre entre l'innovation et la prévention des utilisations malveillantes. La cybersécurité ne peut pas être l'affaire d'un seul pays. Il s'agit d'une responsabilité mondiale partagée qui doit être assumée dans le cadre d'une approche multilatérale. L'ONU doit aider les nations à renforcer leurs capacités numériques et à gérer les conséquences de la révolution numérique, y compris le détournement de l'intelligence artificielle, les mégadonnées et les médias sociaux. Nous saluons les progrès accomplis par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), présidé par Singapour, et nous escomptons d'autres résultats concrets dans ce domaine crucial.

Le Kenya se joint à d'autres délégations pour exprimer son inquiétude et mettre en garde contre une

course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les États Membres doivent éviter et prévenir toute tendance à transformer l'espace en un champ de bataille ou de conflit armé. Nous soulignons l'importance de promouvoir et renforcer la coopération internationale dans l'exploration et l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. À cet égard, nous nous associons à l'appel à négocier un cadre juridique qui non seulement empêche une course aux armements dans l'espace, mais garantit également à toutes les nations une égalité des chances dans l'exploration spatiale.

La lutte contre les répercussions dévastatrices qu'ont les armes légères et de petit calibre illicites sur la paix et la sécurité mondiale exige d'importants efforts de collaboration entre les organes de l'ONU, les organisations régionales, les gouvernements nationaux et les acteurs non étatiques concernés. Nous demandons la mise en place d'une architecture complète, fondée sur la collaboration et la coordination entre ces parties prenantes, en vue de renforcer les initiatives nationales et régionales sur des aspects critiques, notamment l'entreposage sécurisé des armes et des munitions, les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que la sensibilisation, la collecte et la destruction des armes légères et de petit calibre illicites. Il est également primordial de renforcer les capacités des missions des Nations Unies et des gouvernements en matière de gestion des armes et des munitions afin de prévenir le détournement et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, le Kenya s'engage fermement à participer de manière constructive aux échanges sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Unissons nos efforts afin de créer un monde plus sûr et plus pacifique pour les générations actuelles et futures.

M^{me} Ndiaye (Sénégal) : Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2) et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3).

Je saisis cette occasion pour adresser mes chaleureuses félicitations au Président pour son élection à la tête de cette commission, et l'assurer du soutien ainsi que de la pleine et entière collaboration de la délégation sénégalaise.

Les travaux de cette soixante-dix-huitième session s'ouvrent dans un contexte international difficile. Aujourd'hui encore, les armes continuent de faire peser

une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, et dissipent de jour en jour les quelques lueurs d'espoir que nous avons naguère sur la question du désarmement. Alors que dès sa première résolution (résolution 1 (I)), adoptée le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale de l'ONU, par la « création d'une Commission chargée d'étudier les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique », visait déjà à lutter contre la prolifération nucléaire, à l'heure actuelle, le perfectionnement de ces armes continue de mobiliser du génie humain et des ressources considérables au détriment du développement durable. Il s'y ajoute, un regain des tensions géopolitiques et la montée de l'unilatéralisme induits par un scepticisme et une frustration quant à l'efficacité du multilatéralisme.

Toutes les instances de désarmement se trouvent dans une paralysie chronique. C'est le cas de la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, qui demeurent caractérisées par une léthargie. Ceci a induit l'échec de la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui n'est pas parvenue à un consensus sur un document final. Les résultats mitigés de la première session des travaux préparatoires de la onzième Conférence d'examen ne sont guère de nature à rassurer sur notre capacité à dépasser nos divergences.

Il est donc urgent d'inverser cette tendance négative. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre alternative qu'une coopération multilatérale forte sur toutes les questions de maîtrise des armements et de désarmement. Il nous faut réaffirmer notre détermination et notre volonté politique d'avancer dans la réalisation de l'objectif d'élimination immédiate, complète, irréversible et vérifiable des armes nucléaires. Est-il encore besoin de rappeler que c'est la seule option pour prémunir le monde contre la dévastation et la misère pouvant résulter de l'utilisation de ces armes ? Il est de la responsabilité des États nucléaires de s'entendre sur un programme plus réaliste et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux nucléaires. En outre, il faut renforcer les mesures de non-prolifération et accorder des garanties négatives de sécurité aux pays non dotés de l'arme nucléaire.

Il convient enfin de garder à l'esprit que le désarmement et la non-prolifération nucléaires, qui constituent les deux premiers piliers du TNP, sont deux objectifs interdépendants et d'importance égale. Il ne peut y avoir de désarmement général et complet si les États nucléaires continuent de moderniser leurs arsenaux atomiques et si d'autres pays contournent les instruments juridiques en vigueur pour s'en doter.

Pour sa part, le Sénégal reste attaché à cet objectif, raison pour laquelle il a ratifié les principaux instruments qui fondent le régime international de non-prolifération et de sécurité nucléaire, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité de Pelindaba, sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et la Convention sur la sûreté nucléaire. Mon pays estime que le TNP doit demeurer la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et, en cela, doit bénéficier du soutien constant de tous les États Membres. Par ailleurs, nous devons progresser dans la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à l'interdiction des armes biologiques, chimiques et radiologiques qui, tout comme les armes nucléaires, menacent la survie de l'humanité.

Enfin, ma délégation reste convaincue que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire telle que stipulée dans l'article IV du TNP, peut être un élément catalyseur de l'émergence économique des pays du Sud. En effet, l'énergie, la santé, l'industrie, l'agriculture et d'autres activités connexes pourraient bénéficier de la technologie nucléaire et devraient, en conséquence, faire l'objet d'une forte coopération entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et les pays membres, notamment sur la question du transfert de connaissances.

La création de zones dénucléarisées doit aussi davantage être encouragée. Ces zones contribuent à l'assainissement des environnements sécuritaires régionaux et constituent ainsi des instruments non négligeables pour l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. J'en profite pour réitérer l'attachement du Sénégal au Traité de Pelindaba, qui consolide le statut de l'Afrique comme zone exempte d'armes nucléaires. Dans le même sillage, mon pays soutient pleinement le projet de création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il est également crucial de préserver le Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien et les accords sur la limitation des armements stratégiques offensifs en Europe, tout comme il reste important de poursuivre les pourparlers sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

S'agissant des armes classiques, leur prolifération dans les théâtres de conflit doit tous nous interpeller sur la nécessité d'une mise en œuvre complète des instruments de régulation du commerce des armes. Mon pays salue l'adoption, sans vote, du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de

vie, qui permettra assurément de remédier aux lacunes existantes pour une gestion sûre, sécurisée et durable de ces munitions.

L'urgence de trouver une issue heureuse à ces questions capitales pour la préservation de la paix et de la sécurité nous commande de mettre fin à nos traditionnelles divergences et d'être plus pragmatiques dans nos délibérations. Même si le régime mondial de désarmement et de non-prolifération se heurte, depuis quelques années, à de nombreux obstacles, nous ne devons pas nous décourager. Des progrès sont possibles. Pour y arriver, il suffit de faire montre d'une plus ferme volonté politique. Il y va de la crédibilité de notre action au sein de la Première Commission. Il y va de l'avènement d'un monde pacifique, sûr et prospère.

M^{me} Pierre (Haïti) : Ma délégation souhaite exprimer son plein soutien à la déclaration faite par le représentant de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), ainsi qu'à celle prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

Nous nous réunissons en un moment où la sécurité humaine est de plus en plus précaire, en raison de multiples tensions et de la menace toujours présente de l'utilisation d'armes de destruction massive. Ces menaces mettent sérieusement à l'épreuve la préservation de la paix et de la sécurité internationales, qui représentent la principale mission de l'Organisation des Nations Unies. Il est manifeste que les défis pesant sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que les lacunes dans la confiance mutuelle entre États, sont plus importants que jamais. Cette méfiance constitue un obstacle majeur à la progression du désarmement, alimentant simultanément l'augmentation continue des budgets militaires, la modernisation des arsenaux et la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Tout ceci engendre une concurrence dangereuse et va à l'encontre des objectifs de développement durable.

La délégation haïtienne souhaite réaffirmer son engagement indéfectible envers les objectifs et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que sa constante défense d'une diplomatie multilatérale basée sur le principe fondamental de la négociation dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

À cet égard, Haïti reste convaincue que l'idéologie du multilatéralisme, du dialogue et de la négociation représente les moyens les plus efficaces pour résoudre les conflits et maintenir la paix et la sécurité internationales,

dans l'intérêt de la préservation des générations futures. Elle encourage les États ayant des différends à les régler pacifiquement et soutient toute initiative légale conforme aux principes établis par la Charte des Nations Unies, en vue de prévenir les tensions internationales.

La délégation haïtienne renouvelle son soutien aux efforts internationaux visant à parvenir à un monde dépourvu d'armes nucléaires et d'essais nucléaires, tout en soulignant l'importance d'atteindre une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est essentiel que la communauté internationale cultive une culture de la paix pour prévenir les conséquences humanitaires désastreuses de ces armes. Haïti salue la réussite de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et réaffirme son soutien à ce traité, considéré comme un complément essentiel au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous exprimons nos vœux de plein succès à sa deuxième réunion des États parties.

Haïti voudrait appeler l'attention urgente de la communauté internationale face au développement rapide de l'utilisation aveugle d'armes autonomes, en vue de maintenir un contrôle humain significatif et de protéger la population civile contre les graves problèmes éthiques, juridiques et humanitaires que posent ces armes. À cet effet, ma délégation salue l'avancement de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant afin d'interdire et de réglementer efficacement ces armes.

En prenant en considération les armes conventionnelles, la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que les mines antipersonnel, il est indéniable que ces éléments entraînent des répercussions déstabilisatrices sur le développement social et économique, tout en constituant un défi majeur pour la sécurité aux niveaux international, régional et national. La délégation haïtienne souhaite mettre en lumière plus particulièrement le commerce des armes, dont le transfert favorise des massacres humains flagrants, tandis que les exportations d'armes continuent d'augmenter, échappant ainsi à tout contrôle des principes et des objectifs établis par le Traité sur le commerce des armes. En tant que victime du commerce illégal des armes légères et de petit calibre, la République d'Haïti continue de réclamer l'attention des États Membres afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour en empêcher la fourniture, la vente ou le transfert direct ou indirect vers Haïti, et insiste sur le respect des obligations découlant du Traité sur le commerce des armes, ainsi que de l'Instrument international de traçage, en matière d'exportation et

de stockage des armes à feu. Ces armes devraient être utilisées pour la sécurité et la paix, non pas pour causer la désolation. Ma délégation appelle à la responsabilité des pays fabricants et exportateurs de ces armes et de leurs munitions, les incitant à coopérer avec les pays non producteurs. Nous insistons sur le renforcement de la coopération bilatérale, régionale et internationale pour lutter contre le trafic transnational de ces armes. Haïti soutient fermement le Programme d'action relatif aux armes légères, instrument essentiel dans la prévention, la lutte et l'élimination du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nous prenons en considération les recommandations énoncées dans le Nouvel Agenda pour la paix présenté par le Secrétaire général. Et nous souhaitons exprimer nos félicitations pour le travail remarquable accompli par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en ce qui concerne le désarmement et la sécurité dans notre région. Ce modèle de coopération et d'engagement en faveur de la paix et de la sécurité mérite d'être salué et encouragé. Nous espérons que cette initiative servira de source d'inspiration pour d'autres régions du monde et renforcera davantage la résolution des défis liés au désarmement et à la sécurité à l'échelle mondiale. Haïti reste fermement attaché à la promotion de la paix et de la sécurité internationale, et est prêt à collaborer activement avec toutes les parties prenantes pour atteindre ces nobles objectifs.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ces trois dernières années, le Costa Rica n'a pas ménagé ses efforts pour lutter contre l'insensibilité à la dimension de genre qui entache la quasi-totalité des instruments relatifs à la paix et à la sécurité internationales. Être insensible à la dimension de genre, c'est ne pas reconnaître que des rôles et des responsabilités différents sont attribués ou imposés aux hommes et aux femmes, et aux garçons et aux filles, dans des contextes sociaux, culturels, économiques et politiques spécifiques. La lutte contre l'insensibilité à la dimension de genre dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements continue de se heurter à des résistances. Certains nous disent que les questions de genre relèvent de la Troisième Commission, la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles ; que le genre n'a rien à voir avec les armes car les balles sont aussi meurtrières pour les femmes que pour les hommes ; ou que nous devrions éviter de soulever ce genre de questions polémiques, car elles empêchent de réunir le consensus sur les questions

de paix et de sécurité. Mais toutes les armes, des armes nucléaires aux drones, ont une dimension de genre qui n'était pas reconnue jusqu'à récemment. Par exemple, la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions continuent de faciliter et de perpétuer les violences sexuelles dans les situations de conflit et d'après-conflit, exacerbant ainsi la vulnérabilité des personnes.

Par conséquent, le désarmement et la maîtrise des armements constituent une démarche cruciale pour prévenir et combattre ces atrocités, comme le reconnaît le cadre pour la prévention des violences sexuelles liées aux conflits. Il reste cependant beaucoup à faire pour articuler les liens concrets qui existent entre le désarmement et la maîtrise des armements d'une part, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité de l'autre. À cette fin, le Costa Rica ne cessera pas d'appeler le Conseil de sécurité à promouvoir et inclure des considérations relatives au désarmement et à la maîtrise des armements dans ses discussions et décisions sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin d'en faire encore progresser la mise en œuvre, notamment s'agissant d'empêcher le détournement des armes et munitions qui continuent d'alimenter la violence sexuelle liée aux conflits et la violence fondée sur le genre dans de nombreuses situations. D'un point de vue pratique, le Costa Rica appelle à harmoniser davantage les stratégies nationales de mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la réglementation des armes légères et de petit calibre, en intégrant, d'un côté, des modalités de maîtrise des armes légères et de petit calibre dans les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité et, de l'autre, les considérations relatives aux femmes et la paix et la sécurité dans les plans d'action nationaux sur les armes légères et de petit calibre. Cela pourrait insuffler un élan propice aux efforts déployés dans ce sens à l'échelle mondiale.

En sa qualité de Vice-Président du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, le Costa Rica se félicite de l'adoption, en juin, d'un cadre mondial (voir A/78/111) énonçant 15 objectifs relatifs à la gestion sûre, sécurisée et durable des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Le Costa Rica se félicite que, grâce à une déclaration commune signée par 64 États, il ait été possible de faire en sorte que ce cadre mondial prenne acte du rôle des munitions classiques dans la facilitation de violences armées, y compris des violences fondées sur le genre, et que les questions de genre soient également prises en considération dans des objectifs spécifiques, comme les objectifs 8 et 13.

Pour le Costa Rica, il est évident que nous avons besoin d'urgence de nouveaux cadres de gouvernance sur la cybersécurité, la cybercriminalité et l'intelligence artificielle et, surtout, qu'il faut veiller à ce qu'ils tiennent compte des questions de genre. Nous savons bien que l'intelligence artificielle est trop souvent discriminatoire envers des personnes déjà marginalisées dans la société, qu'il s'agisse des personnes non blanches, des femmes ou des personnes handicapées. Même lorsqu'elle fonctionne correctement, l'intelligence artificielle ne peut sélectionner une cible que sur la base d'un profil général. Un code ne peut pas intégrer toutes les variables complexes qui caractérisent un champ de bataille ou une zone urbaine.

Les systèmes d'armes autonomes suivent leurs propres algorithmes, mais ils ne peuvent pas prendre de décisions comme des êtres humains ni agir en fonction du sens moral ou de la dignité humaine. Face à la militarisation croissante des nouvelles technologies et conformément à ce qui a été convenu dans le communiqué de Belén, nous présenterons à l'Assemblée générale à la présente session, avec un groupe interrégional d'États, un projet de résolution sur ce thème. Nous exhortons tous les États à répondre à l'appel conjoint lancé par le Secrétaire général et le Comité international de la Croix-Rouge et à voter pour ce projet de résolution, car il consiste exclusivement à demander un rapport sur les vues des États en la matière.

Les dépenses militaires mondiales annuelles ont plus que doublé, dépassant les 2 000 milliards de dollars. Le Costa Rica rappelle que, dans son rapport de 2021 sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), le Secrétaire général demandait que des mesures soient prises d'urgence pour réduire les dépenses militaires et augmenter les investissements dans l'équité, la consolidation de la paix, l'éducation, la santé et d'autres programmes publics, conformément à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Inverser la trajectoire ascendante des dépenses militaires est une priorité pour le mouvement des femmes en faveur de la paix et un engagement clef de l'ONU. La violence armée, les conflits et les guerres sont évitables, et nous pouvons commencer par rectifier l'insensibilité à la dimension de genre des instruments internationaux en matière de paix et de sécurité, en veillant à ce que nous disposions de données précises, représentatives, inclusives et ventilées, en augmentant le nombre de femmes, cheffes de délégation ou autres, dans les négociations, et en incluant délibérément, dans ces négociations, des experts en matière d'égalité des genres. Nous devons reconnaître que les femmes méritent non seulement de s'asseoir à la

table des négociations, mais aussi de jouer un rôle influent dans la prévention des conflits et la médiation et d'être représentées dans tous les postes à responsabilité.

M. Kridelka (Belgique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président de son accession à la tête de la Première Commission à la présente session et je l'assure du plein soutien de la Belgique.

Nous nous associons à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/78/PV.2).

La Belgique condamne avec la plus grande vigueur les attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre des civils israéliens depuis samedi matin et l'enlèvement d'otages innocents. De tels actes ne bénéficient à personne. Ils touchent à la fois les Israéliens et les Palestiniens, car ils les exposent à la violence et compromettent davantage encore la possibilité d'une solution politique négociée. La Belgique appelle au respect du droit international humanitaire en toutes circonstances et en tout lieu.

Le monde est confronté à des choix difficiles. Le socle de l'ordre international fondé sur des règles, la Charte des Nations Unies, a été jeté à bas par l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, la Russie. D'autres traités et accords ont été bafoués et dissous. Les processus démocratiques sont dans la tourmente. Les principes de l'ordre mondial actuel sont remis en question. La difficile expérience du XX^e siècle nous a toutefois appris la valeur des principes sur lesquels repose le multilatéralisme. Les normes, les accords et les contrôles constituent un garde-fous contre un désordre mondial où la loi du plus fort l'emporte et où l'intérêt particulier de certains prime sur l'intérêt commun de l'humanité. Les choix que fait chaque nation aujourd'hui auront des répercussions sur le monde de demain.

Dans ce contexte, il n'est pas envisageable d'arguer de neutralité s'agissant de la guerre en Ukraine. On ne peut pas brandir les principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale et, dans le même temps, détourner le regard de l'agression russe, de sa guerre illégale et de son mépris flagrant du droit international humanitaire et des droits humains. Dans la poursuite de son intérêt particulier, la Russie ébranle également les fondements du régime de non-prolifération et de désarmement. Elle viole des traités et s'en prend de manière injustifiable à la crédibilité des organisations internationales. Là encore, on ne peut rester indifférent quand l'impartialité et la neutralité de certaines organisations sont injustement remises en cause. La Belgique est extrêmement

préoccupée par les informations selon lesquelles un État partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires envisagerait de revenir sur sa ratification. Une telle décision porterait un coup de massue à tout le régime international de non-prolifération. La norme internationale contre les essais nucléaires constitue un instrument essentiel dans la lutte contre la prolifération et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. La Belgique demande à la Russie de ne pas s'engager dans cette voie.

Les crises de prolifération ne connaissent pas de répit. L'expansion exponentielle des programmes relatifs aux missiles balistiques et au nucléaire de la Corée du Nord appelle une réponse internationale unie. Il est essentiel à cet égard que les sanctions de l'ONU soient strictement respectées, en particulier par les membres permanents du Conseil de sécurité, l'organe qui a imposé ces mesures. Nous demandons à la Corée du Nord de changer enfin de cap afin de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de prendre les mesures nécessaires à sa dénucléarisation. Malheureusement, l'Iran ne tient pas compte de l'appel de la communauté internationale à faire montre de plus de transparence et de retenue dans son programme nucléaire. En outre, il sape activement la capacité de l'Agence internationale de l'énergie atomique à surveiller efficacement la mise en œuvre du Plan d'action global commun et le respect de l'accord de garanties généralisées. Dans ce domaine également, le maintien des sanctions est un outil important pour susciter des changements de comportement. Des enseignements peuvent aussi être tirés sur l'importance du protocole additionnel qui, dans le cas de l'Iran, garantirait un contrôle efficace de son programme nucléaire au-delà de la date d'expiration du Plan d'action.

Les armes chimiques sont les seules armes de destruction massive employées dans des conflits du XXI^e siècle. Leur réapparition sur le champ de bataille il y a 10 ans a marqué une régression intolérable en matière de droit international humanitaire. Dix ans plus tard, les victimes de ces attaques effroyables attendent toujours que les responsables soient punis, et la Syrie ne respecte toujours pas les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques. La Belgique demande à la Syrie de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de faire toute la lumière sur son programme d'armes chimiques. Nous réaffirmons notre confiance dans l'impartialité et l'expertise du Secrétariat technique de l'OIAC.

Nous exprimons également notre soutien au projet de résolution portant sur les systèmes d'armes autonomes présenté par l'Autriche et dont la Belgique s'est portée coauteure dès le départ. Nous poursuivrons en parallèle nos efforts dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques afin de favoriser le consensus sur un cadre normatif concernant les systèmes d'armes autonomes.

(l'orateur poursuit en français)

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a clairement indiqué que l'ordre international fondé sur des règles devait guider le comportement des États dans le cyberspace. Le soutien massif apporté à la résolution de l'année dernière sur le programme d'action destiné à promouvoir le comportement responsable des États en matière d'utilisation du numérique dans le contexte de la sécurité internationale (résolution 77/37) témoigne de l'aspiration claire d'une grande majorité d'États à promouvoir la paix et la sécurité dans le cyberspace par le biais d'un mécanisme permanent et inclusif. Le programme d'action est l'instrument le plus approprié pour rendre opérationnelles les normes convenues, soutenir la mise en œuvre et le renforcement des capacités au niveau national, et renforcer l'engagement avec la communauté des parties prenantes.

Nous soutenons le projet de résolution de suivi relative au programme d'action sur les questions cybernétiques présenté par la France cette année, et nous appelons tous les États à soutenir la mise en place du programme d'action d'ici à 2026. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur le programme d'action (A/78/76) et nous soutenons ses recommandations.

La Belgique attend avec impatience les sessions consacrées au programme d'action dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025).

M. Mohamedou (Mauritanie) *(parle en arabe)* : Tout d'abord, je félicite le Président de son élection à la tête de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session. Je félicite également les membres du Bureau et les assure du plein appui de la Mauritanie. Nous espérons que cette session, consacrée à l'examen des questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, sera couronnée de succès.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir

A/C.1/78/PV.3) et le représentant de la Jordanie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.2). Je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Mon pays est convaincu que l'action multilatérale offre des possibilités illimitées pour assurer la paix dans le monde ainsi que le développement et le bien-être de l'humanité. Toutes les délégations sont sans aucun doute conscientes de l'ampleur des défis auxquels notre monde fait face aujourd'hui, à commencer par les effets catastrophiques des changements climatiques, des pandémies et des maladies mortelles, ce qui, à notre avis, exige que nous concentrions nos efforts sur la lutte contre ces dangers au lieu de nous combattre les uns les autres.

Pourtant, la course aux armements se poursuit, comme le montre l'augmentation scandaleuse des dépenses militaires, même dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ces dépenses ont augmenté sous l'effet de la polarisation alarmante que connaît notre monde aujourd'hui. Néanmoins, nous restons convaincus qu'il vaut mieux donner la priorité aux dépenses liées au développement et à la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques, plutôt qu'à ce qui semble être une course effrénée vers l'extinction de l'espèce humaine.

La Mauritanie est déçue de l'absence persistante de progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire et d'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle appelle de ses vœux l'ouverture d'un dialogue franc et global en vue de préparer et d'assurer le succès de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP, pour dégager un consensus sur un document final complet qui reflète l'engagement renouvelé des États en faveur des objectifs énoncés dans le Traité et éviter que ne se reproduise l'échec de la dixième Conférence à parvenir à un consensus sur un document de référence et de base de la doctrine de la non-prolifération nucléaire.

Mon pays est fier d'avoir ratifié le Traité de Pelindaba, qui a établi une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et de continuer à appuyer les efforts visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Dans ce contexte, la Mauritanie salue les progrès réalisés lors des trois dernières sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et félicite le Royaume hachémite de Jordanie, l'État du Koweït et la République libanaise pour leur présidence réussie et fructueuse de ces trois sessions. La Mauritanie

se félicite également que la Libye, pays frère, préside la quatrième session de la Conférence, qui doit se tenir cette année, et elle s'engage à travailler avec les États parties et l'ONU afin qu'elle soit couronnée de succès, dans le cadre des efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et conformément à la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Nous invitons tous les États à participer activement aux travaux de la Conférence et nous appelons les États du Moyen-Orient qui accusent des retards dans leurs engagements nucléaires à se joindre à la Conférence et à adhérer au TNP et au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée et pour éliminer les foyers de tension aux niveaux régional et mondial, la Mauritanie attache un grand intérêt aux dossiers thématiques débattus à la Première Commission.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, mon pays est convaincu de l'importance et du caractère sensible de cette question et juge par conséquent nécessaire de mettre à jour les accords internationaux régissant l'utilisation pacifique de l'espace et de protéger le droit inaliénable de tous les États à utiliser l'espace à des fins pacifiques. Dans ce contexte, la Mauritanie se félicite de la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui sera chargé d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant et de formuler des recommandations à ce sujet, conformément à la résolution 77/250 de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons de participer activement aux travaux du Groupe, en novembre prochain.

S'agissant des armes classiques, et compte tenu du lien étroit qui existe entre l'essor des groupes terroristes et de contrebande, la criminalité organisée et l'accès facile aux armes légères et de petit calibre, mon pays compte beaucoup sur les travaux du système des Nations Unies, en particulier sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dans ses efforts nationaux pour lutter contre ces phénomènes et éliminer les foyers de tension qui en découlent dans la région du Sahel et sur le continent africain en général. Même si la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre revêt une importance capitale en termes de

sécurité et de bien-être humain en raison du rôle qu'elles jouent dans le déclenchement et la propagation des conflits, le droit naturel des États en ce qui concerne le commerce légitime des armes classiques ne doit en aucun cas être restreint, car il relève d'une décision souveraine, confortée par le droit de légitime défense reconnu par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

La Mauritanie se félicite de l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères. Elle accorde une grande importance à ses recommandations et espère que tous les États Membres et les parties concernées participeront activement aux travaux de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra l'année prochaine. La Mauritanie appuie aussi le projet de programme de bourses des Nations Unies visant à renforcer les capacités des pays en développement en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, conformément aux recommandations formulées dans le document final de la huitième Réunion biennale des États sur les armes légères.

La Mauritanie salue en outre la conclusion des travaux du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions de manière volontaire, indépendante et globale. Elle appelle par ailleurs à l'activation urgente du programme de bourses visant à renforcer les capacités des États en développement en ce qui concerne les questions liées aux munitions classiques.

En matière de cybersécurité, mon pays se félicite de l'adoption du deuxième rapport d'activité annuel du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) (voir A/78/265). La Mauritanie se réjouit de poursuivre les consultations avec toutes les parties en vue d'aider les pays en développement à relever les défis croissants et multiples que pose la dépendance à l'égard des technologies de l'information et des communications. Elle souligne l'importance de la participation de tous les États aux travaux du Groupe de travail et de la poursuite de la coopération internationale sous l'égide de l'ONU afin de renforcer la capacité des pays à contrer les risques

de perturbation illimités qui peuvent résulter d'une utilisation criminelle de ces moyens.

En tant que partie au TNP, au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et au Protocole de Genève de 1925, mon pays, la Mauritanie, réaffirme devant la communauté internationale son engagement en faveur de tous les efforts internationaux visant un désarmement global et complet et, plus particulièrement, un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour terminer, la Mauritanie tient à exprimer à nouveau son plein appui aux travaux de la Première Commission et sa détermination à collaborer avec tous les États Membres.

M^{me} Petit (France) : Dans la mesure où je m'exprime pour la première fois dans cette enceinte, je souhaite féliciter le Président de la Première Commission pour son élection.

Je souhaite également redire la condamnation la plus ferme par la France des attaques terroristes perpétrées par le Hamas et exprimer notre vive préoccupation au sujet des otages et des blessés. Je souhaite également présenter nos condoléances pour l'ensemble des victimes.

La France s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice (voir A/C.1/78/PV.2), et souhaiterait présenter les remarques complémentaires suivantes à titre national.

Cette année encore, nos travaux restent marqués par l'agression armée illégale et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine. La violation par la Russie de la Charte des Nations Unies et de ses engagements internationaux, y compris des garanties de sécurité octroyées dans le cadre du Mémoire de Budapest, porte atteinte à la paix et à la sécurité internationales. Nous déplorons également la suspension par la Russie de sa participation au Nouveau Traité START, son recours à une rhétorique nucléaire irresponsable ainsi que ses attaques sur les infrastructures énergétiques, y compris nucléaires. Ces actions minent l'architecture de sécurité internationale et affectent directement les travaux de notre enceinte.

Dans ce contexte, œuvrer pour la paix et garantir la stabilité internationale exigent, d'une part, de préserver les instruments multilatéraux existants et, d'autre part, de favoriser une régulation des comportements dans les nouveaux espaces de compétition et de conflictualité.

Tout d'abord, s'agissant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il reste la pierre angulaire de notre régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous saluons la richesse des discussions lors du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2026, qui s'est réuni en août dernier, et dans le cadre du groupe de travail qui l'a précédé, mais regrettons que les stratégies de blocage de certains États parties aient empêché de référencer la synthèse de nos discussions. Nous remercions le Président Viinainen pour son engagement afin de garantir la continuité des travaux entre les deux présidences et apportons tout notre soutien au Kazakhstan qui présidera le deuxième comité.

La France reste également pleinement mobilisée pour trouver une solution diplomatique aux crises de prolifération nucléaire. Nous appelons l'Iran à inverser l'escalade de son programme nucléaire, engagée depuis plus de quatre ans. L'Iran doit également coopérer pleinement, sans délai et de bonne foi avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément à ses obligations internationales. La République populaire démocratique de Corée doit par ailleurs procéder au démantèlement complet, vérifiable et irréversible de tous ses programmes proliférants, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à ses engagements internationaux.

S'agissant des armes chimiques, nous restons aussi pleinement mobilisés pour défendre l'interdiction de la mise au point, du stockage et de l'emploi de ces armes, alors que certains États, comme la Syrie, ont contribué à leur développement impunément, y ont recours ou continuent d'entraver le travail des équipes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques par la Russie en Ukraine, lors d'une attaque directe ou sous faux-pavillon, serait irresponsable et aurait des conséquences humanitaires et environnementales désastreuses. Nous continuerons à agir fermement en soutien à la Convention sur les armes chimiques et à ses mécanismes d'enquête. La France poursuivra la lutte contre l'impunité, notamment au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Dans ce contexte, la France est engagée pour faire progresser la réflexion quant à une régulation dans les nouveaux domaines de conflictualité. Sur les questions de cybersécurité tout d'abord, nous sommes pleinement engagés au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Les discussions inclusives dans ce format ont permis des acquis considérables et doivent se poursuivre. L'ONU doit néanmoins se mettre en mesure d'accompagner les États Membres dans le renforcement de leurs capacités nationales pour prévenir et répondre à des cyberattaques. Nous ne pouvons rester inactifs face au creusement de la fracture numérique entre les États.

C'est pourquoi nous proposons à nouveau cette année une résolution soutenant l'établissement d'un mécanisme permanent sur la cybersécurité après la fin du groupe de travail à composition non limitée actuel en 2025, et pas plus tard qu'en 2026. Il devra s'appuyer pleinement sur les discussions au sein du groupe de travail permettant de déterminer les contours de cette future plateforme. Nous poursuivrons ainsi le travail graduel lancé dès 2020 avec le soutien d'un large groupe transrégional d'États, suivi par la résolution 78/16 pour un programme d'action des Nations Unies adoptée l'année dernière avec, je le rappelle, 74 coauteurs et 161 votes positifs. Nous remercions tous les États qui ont déjà soutenu cette initiative.

La France est également engagée pour mieux réguler les systèmes d'armes létaux autonomes. La Convention sur certaines armes classiques offre le cadre propice pour parvenir à des progrès tangibles sur ce point. La France y défend, avec d'autres États, une double approche, que la Première Commission connaît. La réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra en novembre, devra permettre de doter le Groupe d'experts gouvernementaux d'un mandat de négociation renforcé.

Dans le domaine spatial, nous saluons les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Ce groupe, qui a permis de donner un nouveau souffle aux discussions multilatérales sur la sûreté spatiale, témoigne de l'intérêt d'un nombre croissant de délégations et mérite, comme y ont appelé de nombreux États, à l'occasion de la clôture du groupe, d'être poursuivi.

Nous continuerons d'être pleinement impliqués dans les mois à venir pour faire progresser les travaux de nos enceintes de désarmement. La France a eu l'honneur

cette année d'être l'une des six présidences de la Conférence du désarmement et, dans ce cadre, d'œuvrer pour la revitalisation de ses travaux. Malheureusement, certains de ses efforts ont été bloqués, notamment la participation des membres observateurs.

En matière de désarmement nucléaire, nous continuons de promouvoir un agenda positif, seul à même de produire des résultats tangibles : l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'ouverture de négociations d'un traité interdisant la production de matières fissiles, la poursuite des travaux sur la vérification du désarmement nucléaire et un approfondissement des réflexions sur la réduction des risques stratégiques. Dans les mois à venir, la France continuera ainsi de s'impliquer, notamment pour le suivi de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

Dans le domaine des armes classiques, la France poursuivra également ses efforts pour la pleine mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et son action au sein de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et de la Convention sur les armes à sous-munitions.

La France a adhéré à la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées et invite d'autres États à se joindre à cet engagement.

La Première Commission peut ainsi compter sur notre engagement pour un multilatéralisme efficace, reposant sur un dialogue ouvert et en évitant toute instrumentalisation ou politisation, tout ceci dans l'objectif du désarmement et de la sécurité internationale.

M^{me} Boma (Zambie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux orateurs et oratrices qui m'ont précédée pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Je tiens à leur faire part de notre appui sans réserve tout au long de leur présidence. Je tiens également à féliciter le Secrétariat de son excellent travail d'organisation de la session.

La Zambie s'associe aux déclarations prononcées par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3) et du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

À l'ère de la mondialisation en ce XXI^e siècle, la sécurité est une préoccupation collective qui transcende les États et les frontières territoriales et concerne le monde entier. Dans ce contexte, la sécurité internationale ou mondiale comprend les mesures militaires et diplomatiques prises par les nations et les organisations internationales, telles que l'ONU, pour assurer leur sécurité et leur sûreté mutuelles. Ces mesures comprennent l'élimination des armes nucléaires, la protection de l'espace extra-atmosphérique, le renforcement de la cybersécurité et la transposition du Traité sur le commerce des armes dans le droit national afin de lutter contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Les armes nucléaires sont les armes les plus terrifiantes jamais inventées. Nous ne pouvons donc pas nous permettre, en tant qu'États, de faire l'autruche et de rester les bras croisés face à la modernisation des armes nucléaires tandis que les négociations sur leur élimination totale restent au point mort. Les débats sur cette question sont importants et il convient de trouver des idées concrètes pour prendre des mesures efficaces afin de mettre un terme aux conséquences catastrophiques de tout emploi éventuel d'armes nucléaires. La menace ne se limite pas aux pays, car il est toujours possible que des matières nucléaires de qualité militaire tombent entre les mains de terroristes ou d'acteurs non étatiques.

Avec les progrès rapides de la technologie, les cyberattaques sont devenues une menace importante contre la sécurité mondiale. La sophistication croissante des cybercriminels et des groupes de piratage informatique bénéficiant de l'appui d'un État a fait du renforcement des mesures de cybersécurité au niveau mondial une nécessité.

Je m'empresse de reconnaître que l'espace extra-atmosphérique est l'un des biens collectifs mondiaux qu'il convient de préserver dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité. Ces dernières années, les problèmes de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique n'ont cessé d'augmenter et continuent de s'aggraver à un rythme alarmant. Ce risque de sécurité nuit non seulement à la durabilité du milieu spatial, mais aussi à la sûreté et à la sécurité des activités spatiales et à l'accès aux services. Ce risque est susceptible de conduire à une arsenalisation de l'espace ou à l'introduction d'armes dans le milieu spatial, ce qui ferait de l'espace lui-même un champ de bataille ou la quatrième frontière de la guerre.

L'une des raisons impérieuses pour lesquelles il faut empêcher une course aux armements dans l'espace est la préservation de la sécurité mondiale. L'arsenalisation de l'espace fait peser une importante menace sur la paix et la

stabilité internationales. Les armes spatiales qui peuvent cibler les satellites et les systèmes de communication, ou même intercepter des missiles balistiques, pourraient déstabiliser l'équilibre stratégique existant entre les nations. Des efforts concertés sont indispensables pour établir des normes et accords internationaux qui interdisent expressément le déploiement d'armes dans l'espace.

Le commerce illicite et la prolifération continue des armes légères et de petit calibre sont devenus un obstacle majeur à la paix et à la sécurité dans le monde. La prolifération des armes de petit calibre reste une source majeure de destruction de vies et de biens, qui exacerbe les tensions intercommunautaires, conduit à de véritables conflits et alimente la violence, la criminalité et le terrorisme. Elle pose en outre de graves problèmes de paix et de sécurité au niveau mondial. Lorsqu'elles sont entre de mauvaises mains, ces armes contribuent aux conflits armés, aux atteintes aux droits humains et à la montée en puissance de la criminalité organisée et du terrorisme. Par ailleurs, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre a des répercussions sur la réalisation de plusieurs objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La République de Zambie a toujours été une fervente défenseuse du désarmement complet des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la réalisation de l'objectif d'une élimination totale des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et de l'interdiction du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous sommes conscients que cette séance a lieu à un moment où la sécurité mondiale se heurte à de nombreux défis. Il est donc nécessaire de déployer des efforts concertés pour assurer la sécurité mondiale grâce au multilatéralisme et à la coopération internationale.

La Zambie continue d'appuyer les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qu'elle reconnaît comme la seule autorité compétente pour vérifier que les États parties respectent les obligations en matière de garanties contractées dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, nous continuons de souligner qu'il importe de respecter strictement les statuts de l'AIEA et les accords de garanties généralisées pertinents dans la conduite des activités de vérification.

La Zambie est consciente de la situation mondiale actuelle en matière de sécurité, qui présente des défis complexes. Pour relever ces défis, il convient de déployer des efforts collectifs à l'échelle mondiale, notamment en

renforçant la coopération internationale, en investissant davantage dans la cybersécurité et en adoptant des réglementations plus strictes en ce qui concerne les armes nucléaires. Ne pas s'attaquer à ces menaces aurait de graves conséquences, alors qu'y remédier efficacement contribuerait à assurer un avenir stable et prospère à l'ensemble de l'humanité.

Pour terminer, je tiens à rappeler qu'il est important que les membres de la communauté internationale qui ne l'ont pas encore fait ratifient ou signent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, afin de promouvoir et de renforcer la sécurité mondiale.

M. William (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la Première Commission pour cette session, je voudrais commencer par féliciter le Président de la Commission, vous-même, Madame la Vice-Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête des travaux de la Commission. Je tiens à vous assurer que ma délégation appuie pleinement votre travail.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment où le paysage de la sécurité internationale a radicalement changé, ce qui fait peser une menace sur l'ordre international actuel. Nous sommes profondément préoccupés par le conflit qui se déroule actuellement au Moyen-Orient, et nous espérons qu'une solution pacifique sera bientôt trouvée. Nous exprimons notre solidarité avec les victimes de ce conflit et leurs familles.

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie se poursuit depuis deux ans, et l'appel à une solution durable et pacifique reste lettre morte. Ce conflit entraîne des souffrances humanitaires en Ukraine, en plus de générer de l'inflation et une insécurité alimentaire et énergétique dans le monde. Il reflète les faiblesses du système international, le Conseil de sécurité restant paralysé dans la recherche d'une solution permanente. Compte tenu de la complexité du conflit en Ukraine, Vanuatu appelle à une solution durable et pacifique, conforme aux normes et lois internationales en vigueur.

Face à la détérioration de la situation internationale en matière de sécurité, il n'est pas surprenant que les dépenses militaires aient augmenté au cours des dernières années. En 2022, elles ont atteint 2 000 milliards de dollars. Entre 2013 et 2022, les dépenses militaires mondiales ont augmenté de 19 %. Cette tendance va continuer à s'accroître, en raison du conflit entre l'Ukraine et la Russie, des conflits dans certaines régions du monde, et

de l'intense rivalité géopolitique à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Ce contexte de rivalité géopolitique et le conflit en Ukraine ont creusé un vide, dans lequel il est difficile pour les superpuissances de conclure un quelconque accord bilatéral ou multilatéral de maîtrise des armements. La fin du Nouveau Traité START et l'incapacité à en élaborer un nouveau en sont un parfait exemple. Cette évolution est inquiétante, étant donné qu'il n'existe pas de traité juridiquement contraignant entre les deux plus grandes puissances nucléaires du monde. Il s'ensuit que l'incertitude plane sur notre sécurité internationale.

Compte tenu du climat de plus en plus tendu et axé sur la sécurité, Vanuatu appuie le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Dans l'Agenda, le Secrétaire général met l'accent sur l'Article 26 de la Charte des Nations Unies et appelle tous les États Membres à inverser la tendance actuelle à l'augmentation des dépenses militaires. Il appelle tous les États à s'abstenir de donner une dimension sécuritaire à la paix, et à adopter une politique de désarmement davantage centrée sur l'être humain.

Face à la multiplication des conflits, qui entraînent d'importantes souffrances humanitaires, il est important que les armements soient maîtrisés. Le Traité sur le commerce des armes est indispensable, et il est primordial qu'il soit universalisé et mis en œuvre.

Vanuatu est partie au Traité de Rarotonga, en accord avec son aspiration à voir le Pacifique Sud exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, Vanuatu est résolu à voir un monde exempt de ces armes. C'est pourquoi nous avons adhéré au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous exhortons tous les États Membres à en faire autant. Adhérer au Traité reviendrait à envoyer un message sans équivoque au monde entier : nous voulons vivre dans un monde libéré des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire de notre architecture de désarmement. Il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu du Traité afin de garantir la confiance de la communauté internationale.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste le fondement d'un avenir exempt d'armes nucléaires. Il établit une norme mondiale dans le cadre de laquelle nous nous opposons collectivement à de futurs essais nucléaires. Toutefois, nous avons constaté que les essais nucléaires se poursuivent dans la péninsule

coréenne, et nous appelons de nos vœux une péninsule pacifiée. À l'heure actuelle, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas entré en vigueur, car certains États ne l'ont pas ratifié. Sa ratification est capitale.

La communauté internationale a convenu à l'unanimité que le droit international s'applique à tous les États opérant dans le cyberspace. Cependant, certains acteurs exploitent cet espace pour détourner des données et compromettre la paix et la stabilité mondiales. Cette année, Vanuatu a subi une cyberattaque qui a mis hors service tous ses systèmes nationaux. Sans appui international, il sera difficile de les restaurer. Nous appelons à un cyberspace sûr et attendons avec intérêt les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) visant à établir les normes internationales nécessaires à un cyberspace sûr.

La révolution technologique galopante s'est accompagnée de la mise au point d'armes autonomes reposant sur l'intelligence artificielle, ce qui remet en question les normes internationales actuelles en matière de droits humains et humanitaires. L'utilisation de ces armes pourrait brouiller la place de l'humain et l'application du principe de responsabilité. Vanuatu appelle à la création d'un cadre international pour garantir le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. À cet égard, nous saluons le projet de résolution sur les armes autonomes qui sera soumis à la Commission.

La fragmentation actuelle du monde s'accompagne d'une remise en question persistante des normes mondiales en vigueur, ce qui, dans le climat de sécurité internationale en place, génère toujours des incertitudes. En l'absence de paix et sécurité internationales, l'ordre international actuel sera menacé et il en sera d'autant plus difficile d'instaurer le développement durable. L'ordre international actuel est la principale source de notre stabilité et de notre prospérité depuis des décennies. Nous devons collectivement le préserver.

M^{me} Jiménez de la Hoz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens avant tout à féliciter le Président et le Bureau de la Première Commission de leur prise de fonctions, et je les assure de la pleine coopération de ma délégation.

À l'entame de ma déclaration, je tiens, au nom de l'Espagne, à condamner fermement les attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre Israël et à dire notre solidarité avec les victimes. La priorité doit être la

désescalade de la violence, la libération des personnes enlevées et le plein respect du droit international humanitaire. L'Espagne réaffirme son solide attachement à la paix et à la stabilité dans la région.

Par ailleurs, l'Espagne s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.2) et j'y ajouterai quelques observations à titre national.

Dans un contexte comme celui que nous connaissons actuellement, où les menaces à la paix et la sécurité internationales non seulement ne diminuent pas mais s'intensifient, les travaux de la Première Commission sont plus pertinents que jamais. C'est pourquoi nous redisons notre condamnation énergique de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a déjà coûté trop de vies et qui doit cesser. Nous insistons pour que la Russie respecte le droit international et retire toutes ses troupes d'Ukraine.

Dans le domaine des armes nucléaires, la rhétorique nucléaire irresponsable des autorités russes, de même que ses actions, comme le stationnement d'armes nucléaires au Bélarus et la suspension de l'application du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (Nouveau Traité START), sont un défi sans précédent lancé à l'architecture internationale de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui met en péril la paix et la sécurité internationales. La Russie doit recommencer sans délai à respecter les obligations que lui fait le Nouveau Traité START.

Dans ce contexte de crise, l'Espagne tient à exprimer sa préoccupation face à l'intransigeance irresponsable dont ont fait preuve certaines délégations au début du nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Néanmoins, devant l'attachement au TNP affiché par la quasi-totalité des délégations, et l'observation que, malgré des sensibilités diverses, les mesures à prendre pour améliorer le cycle d'examen suscitent une forte convergence, nous restons relativement optimistes et avons bon espoir que la prochaine Conférence d'examen sera couronnée de succès. Dans cette perspective, l'Espagne entend continuer de jeter des ponts entre les groupes d'États aux positions divergentes, comme ceux que réunit l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire.

L'Espagne redit son ferme attachement au moratoire sur les essais nucléaires et à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; elle remercie donc le Secrétaire exécutif de ses efforts en faveur d'une universalisation complète du

Traité. Nous saluons les dernières ratifications en date du Traité et nous appelons une nouvelle fois les États visés à l'annexe 2 à le signer et le ratifier. L'Espagne engage tous les États qui ont ratifié le Traité à respecter leurs engagements et à s'abstenir de toute action contraire à l'objet et au but du Traité.

Nous plaidons pour que les négociations en vue de l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles reprennent au plus tôt, et pour qu'un moratoire sur leur production soit conclu en attendant l'entrée en vigueur dudit traité.

De même, l'Espagne appuie la tenue d'une nouvelle session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et souhaite que toutes les parties concernées soient associées à ses travaux.

Le Plan d'action global commun, entériné par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, a apporté une contribution fondamentale au régime international de non-prolifération nucléaire et à la stabilité régionale. Malgré les difficultés, l'Espagne continue de plaider avec force pour la recherche d'une solution diplomatique au dossier nucléaire iranien, et nous appuyons donc pleinement les efforts déterminés du Haut Représentant de l'Union européenne à cet égard, ainsi que l'action essentielle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous suivons avec une grande inquiétude l'évolution de la situation en Corée du Nord et demandons instamment à ses autorités de respecter les résolutions du Conseil de sécurité, de s'abstenir de nouveaux essais nucléaires et de missiles balistiques et d'engager un dialogue en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

Nous aurions souhaité que la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques aboutisse à un résultat plus ambitieux, mais nous nous félicitons de la création du groupe de travail chargé d'orienter les travaux intersessions. Nous considérons que les travaux sur les mesures de vérification, qui doivent nous permettre de progresser vers l'adoption d'un protocole de vérification, sont prioritaires.

Malgré l'absence de consensus, nous avons franchi une étape clef. En juillet, le désarmement chimique a été mené à bien, avec la destruction des derniers stocks détenus par les États-Unis, ce dont nous nous sommes félicités. Il est désormais crucial de redoubler d'efforts pour veiller à ce que les armes chimiques ne soient utilisées en aucune circonstance. Nous saluons le travail

objectif et professionnel dont s'acquitte l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en réponse à l'emploi de ce type d'armes dans le conflit syrien, et nous exhortons les autorités syriennes à honorer pleinement leurs obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. De même, nous appelons à élucider, via des enquêtes minutieuses et transparentes, les cas inquiétants d'emploi d'armes chimiques dans d'autres contextes.

Les régimes de contrôle des exportations sont un outil efficace pour promouvoir le transfert responsable d'équipements et de technologies militaires ou à double usage et ils forment une composante cruciale de l'architecture de non-prolifération. En outre, ils facilitent le commerce légitime et la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des technologies nucléaires et biochimiques, entre autres.

L'Espagne reste attachée au Traité sur le commerce des armes, comme nous l'avons montré durant notre présidence du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité. Malgré les indéniables progrès engrangés, le principal défi reste son universalisation.

En ce qui concerne les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, l'Espagne reste déterminée à appuyer les efforts de déminage, à prendre une part active aux organes conventionnels compétents et à mettre ses capacités institutionnelles au service de la communauté internationale. Nous avons travaillé activement, au cours de l'année écoulée, pour faire progresser l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions.

Les nouvelles technologies créent des possibilités, mais aussi de nouvelles menaces pour le régime de désarmement et de non-prolifération. L'évolution rapide de l'intelligence artificielle a ses avantages, mais elle s'accompagne aussi de risques pour la sécurité et la santé des individus. En attendant l'évolution des systèmes d'armes létaux autonomes, l'Espagne est favorable aux propositions tendant à interdire ceux qui fonctionnent sans contrôle humain et à réglementer les autres.

Bien que le groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ait achevé ses travaux, il faut avancer vers un cadre qui permettra de veiller à ce que l'espace extra-atmosphérique reste un environnement pacifique, sûr, stable et durable pour tous.

Enfin, j'évoquerai certaines questions transversales prioritaires pour ma délégation.

Premièrement, l'Espagne, un des rares pays ayant défini une politique étrangère féministe, a intégré l'égalité des genres, à titre d'élément distinctif, dans sa politique extérieure, ainsi que dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération ; cela nous permettra d'atteindre l'égalité des genres. Il s'agira d'un objectif primordial pour ma délégation –

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je suis désolée d'intervenir, mais la représentante de l'Espagne a dépassé le temps qui lui était imparti.

M. Tito (Kiribati) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom de ma délégation.

Depuis 78 ans, la Première Commission s'emploie à concrétiser le rêve ambitieux des pères fondateurs de l'ONU : le rêve d'un monde nouveau et libéré de la guerre et des atrocités, ainsi que des douleurs et des souffrances indissociables de la guerre.

Nous avons subi notre lot d'atrocités et de douleurs, lorsque nos îles, nos océans et nos mers pacifiques ont été transformés en théâtres de combats acharnés entre les forces japonaises et américaines. Environ 1 000 Kiribatiens innocents y ont perdu la vie, et de nombreux autres ont perdu leur humanité en étant astreints au travail forcé. L'île de Tarawa, notre capitale, n'était plus qu'un amas de sable, souillé par le sang et la sueur de milliers de soldats. Par la suite, les habitants de Kiribati sont devenus déterminés à ne pas permettre à leur pays de donner à nouveau refuge à des forces militaires ni d'appuyer leur constitution ou l'emploi de la force. Étant l'un des rares endroits dans le monde où des armes nucléaires ont été testées et mises au point, au plus fort de la guerre froide, Kiribati a décidé, depuis lors, de devenir un État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en 2019, afin de se consacrer pleinement à la lutte de l'humanité contre le fléau que représentent les armes nucléaires. Elle continuera à s'efforcer de joindre ses forces à celles d'autres pays, organisations et peuples animés du même esprit, jusqu'à ce que cette noble mission soit pleinement accomplie.

La détermination de Kiribati à assumer cette tâche lourde et difficile est motivée par la douleur et la souffrance d'innombrables personnes dans le monde, notamment ses propres citoyens, qui sont devenus des victimes impuissantes de l'emploi et de l'essai d'armes nucléaires. Malgré les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, nous sommes résolus à jouer notre rôle dans le mouvement antinucléaire mondial, qui a été lancé

par l'Assemblée générale le 5 décembre 2013 (résolution 68/32), lorsqu'elle a déclaré que le 26 septembre serait la journée où nous nous rappellerions les menaces et les dangers que font peser les armes nucléaires et la nécessité urgente de les éliminer avant qu'elles ne nous éliminent tous ainsi que toutes les formes de vie sur Terre. Comme chacun le sait, de nombreuses personnes à Kiribati ont souffert des conséquences des essais d'armes nucléaires qui ont été menés sur l'île Christmas et dans les environs entre 1957 et 1962 par deux grandes puissances nucléaires. Ces essais ont entraîné de graves problèmes humanitaires et environnementaux qui continuent de nuire à la santé et aux moyens de subsistance de nos populations à ce jour, et cette situation va sans doute perdurer.

Le 28 avril 1958, l'opération Grapple, le plus important essai thermonucléaire au monde à l'époque, a été lancée. Les 500 Kiribatiennes et Kiribatiens qui vivaient sur l'île Christmas au moment des essais ont été peu protégés et n'ont pas été mis en garde de manière adéquate. N'étant pas conscients des dangers de tels essais, la plupart d'entre eux ont soulevé la bâche mise à leur disposition pour apercevoir le spectaculaire nuage de feu incandescent qui s'élevait au-dessus d'eux. Nombre de ces personnes se sont ensuite plaintes de diverses maladies et complications sanitaires impossibles à traiter, dont la plupart ont entraîné la mort. L'on a constaté de nombreux cas de cancer, ainsi que des anomalies et des handicaps congénitaux chez des nouveau-nés. Des cas de ce type persistent chez les descendants des personnes qui se trouvaient sur l'île lorsque les essais ont été effectués. Pays gravement touché par les essais nucléaires, Kiribati est consciente de son rôle de premier plan dans la coordination, conjointement avec le Kazakhstan, de l'application des articles VI et VII du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, l'accent étant mis sur la fourniture d'une assistance aux personnes et aux communautés qui ont subi des dommages du fait de l'emploi et des essais d'armes nucléaires effectués dans le passé, ainsi que sur les moyens de remédier aux dégâts causés à l'environnement.

Le Président assume la présidence.

Dans le cadre de notre engagement à accélérer la réalisation du noble rêve d'un monde exempt d'armes nucléaires, notre gouvernement propose que l'île Christmas devienne le centre mondial ou régional du programme de dénucléarisation de l'ONU. Pleinement convaincue par son expérience directe que les armes nucléaires constituent un danger pour la vie humaine, Kiribati appelle tous les dirigeants et peuples du monde

épris de paix à renouveler leur engagement en faveur d'une coopération et d'une collaboration plus rapides et plus importantes en vue de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, d'un monde exempt de guerres et riche en fraternité humaine, en respect, en confiance, en paix, en harmonie et en bonheur, tel que l'ont imaginé les pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Convenons tous de ne pas laisser notre volonté commune d'éliminer les armes nucléaires de la surface de la Terre être détournée par ceux qui bâtissent leur richesse et leur prospérité sur les outils, les instruments et les butin de guerre et qui tirent d'énormes profits de la vente et de la production d'armements.

Nous demandons instamment aux autres États parties de faire leur notre demande de justice nucléaire et de reconnaître qu'en fournissant des ressources financières et autres suffisantes pour répondre aux besoins spécifiques des victimes du nucléaire et remettre en état les environnements contaminés, nous pouvons effacer la tache des armes nucléaires qui ont fait des ravages dans la région du Pacifique et d'autres régions du monde où des armes nucléaires ont été employées et testées. Rappelons-nous la tâche d'éliminer les armes nucléaires en demandant à tous les États dotés d'armes nucléaires de démanteler et de retirer en toute sécurité tous leurs arsenaux nucléaires, de réorienter les profits et la croissance qu'ils ont tirés du nucléaire vers des industries et des activités de consolidation de la paix et de la santé et de commencer à placer toute leur confiance dans le mécanisme de règlement pacifique des différends, tel qu'il est consacré par le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, transformant ainsi la guerre et l'agression en un moyen dépassé et obsolète de règlement des différends, qui n'est plus adapté à notre civilisation moderne et éclairée.

Mme Assoweh (Djibouti) : D'emblée, je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de la Première Commission, ainsi que les membres de votre bureau. Ma délégation sera à vos côtés pour vous soutenir durant votre mandat. Nous sommes convaincus que vous conduirez les travaux de la Commission de la meilleure manière possible et espérons que les résultats de nos travaux permettront d'atteindre les objectifs de la Première Commission.

Notre pays s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de la Jordanie, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.2), le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir

A/C.1/78/PV.3), et le représentant de l'Indonésie, au nom des Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2).

Cependant, nous souhaiterons faire les observations suivantes au nom de la délégation djiboutienne.

Mon pays est gravement préoccupé par la situation qui prévaut au Moyen-Orient et s'inquiète face à l'évolution de la situation. Nous faisons appel à la mobilisation de la communauté internationale afin de trouver une solution urgente à cette crise humanitaire.

C'est avec un profond sentiment d'urgence et de responsabilité envers l'avenir de notre planète et de l'humanité que j'interviens, dans cette auguste assemblée, pour nous mettre du côté des pays qui expriment leur volonté de chercher des solutions durables pour la paix et la sécurité dans le monde. L'histoire de l'humanité est parsemée d'innovations et de découvertes, depuis le temps, qui ont façonné notre destin. Cependant, l'introduction des armes nucléaires dans le monde a marqué un tournant critique et douloureux, car ces armes sont porteuses de destruction massive et peuvent anéantir des vies entières, semer le chaos dans les villes et contaminer l'environnement pour les générations présentes et futures.

Chaque année, l'ensemble des États expriment leur souhait d'un monde en paix et en sécurité. Pourtant, nous constatons, jour après jour, que le monde est de plus en plus menacé par le risque de déclenchement d'armes nucléaires, d'armes biologiques ou chimiques, d'armes autonomes et de cyberattaques, pour ne citer que quelques-unes de ces menaces. Malgré les efforts conjugués des délégations afin de trouver des solutions consensuelles sur les points de vue divergents des États, les travaux des dixième et onzième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ont pas abouti. Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen du TNP, prévue en 2026, rendra possible la mise en œuvre du TNP, pierre angulaire de la non-prolifération des armes nucléaires. Aussi, nous regrettons le fait que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas mis en œuvre. Il est de notre devoir de faire appel aux États visés à l'annexe 2 pour qu'ils puissent revenir sur leur position afin de permettre la mise en œuvre complète du Traité.

Djibouti soutient fermement le règlement des conflits par le dialogue, la diplomatie et la négociation plutôt que par la menace ou l'utilisation des armes nucléaires ou autres armes. À cet effet, nous sommes engagés à accompagner tous les mécanismes régionaux et internationaux qui appuient les trois piliers du Traité sur la

non-prolifération des armes nucléaires : le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous considérons que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un instrument complémentaire au Traité sur la non-prolifération et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous le soutenons. C'est pourquoi nous avons tenu notre engagement, pris lors de la Conférence du désarmement à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, à nous joindre à ce traité. Nous nous félicitons de la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires le 9 janvier 2023, et le processus de sa ratification est en cours. Nous appelons les États qui ne se sont pas alignés sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à le faire sans plus tarder.

Djibouti soutient l'ensemble des pays membres des zones exemptes d'armes nucléaires. Ce sont des initiatives qui contribuent à la paix et à la sécurité mondiales, et qui renforcent la confiance entre les pays de la région et avec le monde. C'est pourquoi nous considérons qu'il est capital de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Tous les pays de la région du Moyen-Orient devraient adhérer à ce principe et adopter ce traité afin d'éviter des conflits qui pourraient entraîner l'utilisation des armes de destruction massive. Nous nous félicitons des travaux des trois conférences sur la question, car ils ont permis de faire évoluer le processus. Nous souhaitons plein succès à la quatrième Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre prochain.

La circulation illégale des armes légères et de petit calibre ainsi que les munitions posent un grand problème de sécurité et causent chaque année des milliers de pertes humaines, particulièrement en Afrique et dans les zones en conflit, et cela nous interpelle. Il faut combattre le commerce illégal de ces armes et renforcer les mesures de contrôle de leur circulation, tout en tenant compte du respect de la souveraineté de chaque État et conformément à la Charte de l'ONU.

Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle central dans l'atteinte des objectifs de développement durable. Pourtant, elles présentent des défis en termes de sécurité des données personnelles, nationales, régionales et internationales. En effet, il s'impose d'adopter des mesures responsables et contraignantes pour contrer les attaques des cybercriminels. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'avancement des travaux de la cinquième session

du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles.

En outre, il est important de souligner le danger des systèmes d'armes létaux autonomes. Nous recommandons de trouver une solution internationale pour contrer leur utilisation et, pour cela, une action coordonnée entre la société civile, les secteurs privés et les gouvernements, avec la coopération de la communauté internationale, s'avère nécessaire afin de sauver l'humanité de cette menace qui risque d'être incontrôlable.

Nous ne pouvons pas garder l'espoir d'un monde capable de collaborer pour surmonter les défis actuels qui pèsent sur la réalisation des objectifs de développement durable, à savoir la pauvreté, les inégalités, les guerres géostratégiques ou géopolitiques multiformes, tant que nous ne parvenons pas à trouver des solutions communes et durables au désarmement, à la non-prolifération des armes de destruction massive et à la protection de l'espace extra-atmosphérique. Imaginons un monde sans arme atomique, dans lequel les fonds utilisés pour l'entretien de ces armes, qui représentent une menace grave pour l'humanité, pourraient être injectés dans des programmes en faveur des objectifs de développement durable, tels que l'éducation, la santé ou la lutte contre la pauvreté. Nous en appelons à la responsabilité morale et éthique qui nous incombe en tant que gardiens de notre terre. Le devoir envers les prochaines générations doit primer sur toute autre considération.

Pour conclure, bien que le monde traverse un moment crucial, nous ne perdons pas encore espoir et confiance en un multilatéralisme dynamique et efficace, susceptible de continuer à alimenter les discussions en vue de rétablir la confiance, la paix et la sécurité dans le monde.

M. Lebbaz (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je félicite également les membres du Bureau et vous assure du plein appui et de la coopération de l'Algérie en vue d'assurer le succès des travaux de la Commission.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3) et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.2).

La déclaration suivante est formulée à titre national.

L'Algérie réaffirme son ferme attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui guident notre action et confirment l'importance des efforts diplomatiques, du dialogue et de la coopération. Nous appuyons également les efforts multilatéraux et les traités internationaux qui visent à parvenir au désarmement nucléaire, lequel relève non seulement du bon sens, mais est également une nécessité qui va au-delà des choix et qui incarne des valeurs juridiques et morales pour la survie de l'humanité.

En 1978, les États du monde ont décidé de faire du désarmement nucléaire une tâche urgente et l'une des principales priorités à l'ordre du jour des négociations internationales. La Cour internationale de Justice a confirmé sans ambiguïté que l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires étaient contraires aux règles du droit international.

Nous nous faisons l'écho des préoccupations internationales et partageons les regrets de l'écrasante majorité des membres de la communauté internationale concernant la lenteur du désarmement nucléaire. Les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires doivent se traduire par des actions concrètes. Nos craintes sont renforcées par la situation internationale en matière de désarmement nucléaire, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ayant pas réussi à marquer un tournant décisif dans la réalisation de progrès collectifs dans ce domaine. Nous espérons que les travaux préparatoires de la prochaine conférence nous permettront de surmonter la déception causée par l'incapacité des deux dernières conférences d'examen à produire un document final.

Fort de sa ferme conviction que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie pour prémunir le monde contre leurs dangers, l'Algérie se joint à l'écrasante majorité des pays pour appeler les États dotés d'armes nucléaires, qui assument la responsabilité première du désarmement nucléaire, à honorer leurs obligations au titre du Traité sur la non-prolifération, y compris celles convenues lors des Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010, à s'acquitter pleinement et effectivement de leurs obligations juridiques au titre de l'article VI du Traité, et à traduire leurs engagements en matière de désarmement nucléaire en résultats tangibles qui répondent aux aspirations de la communauté internationale.

L'Algérie se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qu'elle considère

comme une contribution positive à la réalisation du désarmement nucléaire et comme un pas important vers la délégitimation des armes nucléaires, en vue de leur élimination totale. Nous nous félicitons également de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, qui constituent des mesures ambitieuses pour la mise en œuvre du Traité, et nous attendons avec intérêt la prochaine réunion annuelle des États parties au Traité.

L'Algérie est convaincue de l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant qu'élément principal du système de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Nous appelons de nouveau les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder afin de mettre en œuvre les obligations juridiques qui y sont énoncées.

Nous tenons à souligner que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est non seulement une mesure de confiance, mais aussi une étape concrète vers l'élimination totale des armes nucléaires. Tout en saluant l'engagement du continent africain qui s'est traduit par la création d'une zone exempte d'armes nucléaires, nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier les trois protocoles au Traité de Pelindaba. Dans ce contexte, l'Algérie réaffirme l'importance vitale que revêt la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui reste une demande légitime et une priorité absolue pour parvenir à une paix durable aux niveaux régional et international.

Nous nous sommes félicités de la tenue de la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, ainsi que de ses résultats positifs. Nous appelons toutes les parties invitées à participer de manière constructive à la quatrième session, qui se tiendra sous la présidence de la Libye en novembre, afin de négocier un traité juridiquement contraignant pour mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient figurant dans l'annexe du document NPT/CONF.1995/32 (Part I).

L'Algérie appuie les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé par la résolution 75/240. Nous nous félicitons également de l'adoption de son deuxième rapport annuel (voir A/78/265), qui souligne l'importance d'une action collective pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre les menaces que représentent les utilisations malveillantes des technologies de l'information et de la communication

dans le contexte de la sécurité internationale. L'Algérie estime également que les systèmes d'armes létaux autonomes et leur utilisation soulèvent un certain nombre de préoccupations, notamment d'ordre moral et juridique, en plus des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Ces préoccupations doivent faire l'objet d'un débat approfondi et être examinées dans le contexte du respect des normes du droit international. L'Algérie souscrit à l'accord intervenu dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, selon lequel il est urgent de négocier un instrument juridiquement contraignant sur ces armes.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la paix, la sécurité et la stabilité dans de nombreuses régions du monde. Dans ce contexte, l'Algérie se félicite à nouveau de l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/BMS/2022/1) et de sa décision de mettre en place un programme de bourses pour les armes légères et de petit calibre. L'Algérie attend avec intérêt la quatrième Conférence d'examen du programme d'action, qui se tiendra en 2024. Elle apprécie également les efforts déployés dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions, créé en application de la résolution 76/233, intitulée « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ». Maintenant que le groupe a conclu ses travaux, l'Algérie insiste sur le caractère volontaire et non contraignant du document adopté dans ce cadre, ainsi que sur la nécessité de lancer un programme de bourses pour renforcer les capacités des pays en développement dans ce domaine.

L'Algérie réaffirme l'importance de convoquer une quatrième session extraordinaire sur le désarmement. À cet égard, nous avons accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire (A/AC.268/2017/2) et soulignons l'importance de poursuivre les consultations à ce sujet.

Compte tenu de la grande importance de la région méditerranéenne dans la politique étrangère algérienne,

et sur la base des principes de coopération, de bon voisinage et de respect mutuel, mon pays aura l'honneur de déposer, comme les années précédentes, le projet de résolution annuel intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », et nous appelons tous les États Membres à appuyer le projet de résolution en s'en portant coauteurs et en votant pour.

M. Mahmud (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dix-huitième session, ainsi que les autres membres du Bureau.

Le Nigéria s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2), et par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3).

Il est regrettable que, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, peu de choses aient changé en ce qui concerne les défis auxquels le monde est confronté, en particulier s'agissant des questions de paix et de sécurité mondiales. Ma délégation redit sa préoccupation quant à l'absence de progrès dans la réalisation du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects. Nous souhaitons réaffirmer notre position sur le désarmement nucléaire, qui reste une priorité absolue pour l'ONU, conformément au Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Le Nigéria est profondément préoccupé par la résistance des États dotés d'armes nucléaires à progresser dans le démantèlement de leurs armes nucléaires et par les conséquences de cette résistance pour le régime de non-prolifération et l'architecture de sécurité internationale. Il ne fait aucun doute que les armes nucléaires constituent une menace existentielle pour l'humanité et que les conséquences de ces armes dangereuses seraient catastrophiques. C'est dans ce contexte que ma délégation appelle tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à prendre en considération les conséquences humanitaires désastreuses que l'emploi de ces armes pourrait avoir sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres domaines. Ces États doivent prendre les mesures nécessaires pour l'élimination totale des armes nucléaires. Il faut que des mesures soient prises pour les démanteler.

Les armes nucléaires demeurent les agents par excellence d'une destruction massive ; leur élimination totale doit être l'objectif ultime de tous les processus

de désarmement menés dans le cadre du large éventail d'objectifs poursuivis par l'ONU. Dans ce contexte, le Nigéria appuie fermement tous les efforts visant à un désarmement nucléaire complet, condition *sine qua non* du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, ma délégation souhaite mettre en exergue l'entrée en vigueur historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a fait date en interdisant notamment la mise au point, l'essai, la production, la fabrication, l'acquisition, la possession et le stockage d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous restons fiers d'avoir joué un rôle actif dans le processus qui a conduit à l'adoption du Traité et d'avoir été l'un des premiers États à le signer et le ratifier. Nous exhortons tous les membres de la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux bénéficiant du « parapluie nucléaire », à signer et à ratifier le Traité dès que possible et à œuvrer à la réalisation de l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ma délégation réaffirme son appui à l'adoption de la Déclaration de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et renouvelle son engagement en faveur du Plan d'action de Vienne adopté pour faciliter la mise en œuvre effective et rapide du Traité. Nous attendons également avec intérêt la tenue de la deuxième Réunion des États parties, qui se tiendra du 27 novembre au 1^{er} décembre.

Ma délégation souligne l'importance de continuer à respecter le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et insiste sur le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la surveillance et l'inspection des installations nucléaires. Nous exhortons les États Membres à honorer leur engagement à mettre en œuvre leurs accords de garanties, ainsi qu'à fournir et promouvoir l'assistance technique et la coopération en maximisant l'utilisation de la science et de la technologie pour le développement socioéconomique.

Nous avons tous le devoir de protéger l'environnement en respectant le moratoire sur les essais nucléaires, tandis que nous travaillons avec diligence pour parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, ma délégation appelle tous les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, en particulier les huit États restants visés à l'annexe 2, à le faire sans plus tarder.

Ma délégation souligne l'importance de la Commission du désarmement. Nous insistons également sur l'importance non seulement de préserver la

Commission du désarmement, mais aussi de réaliser ses objectifs en tant qu'instance délibérante.

Le Nigéria reste attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous avons également démontré notre engagement dans ce domaine en signant et en ratifiant les instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents tels que le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action, en plus d'établir et de maintenir des partenariats solides avec l'Union africaine, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et d'autres organisations pertinentes œuvrant pour la paix en Afrique et au-delà. En outre, le Gouvernement fédéral du Nigéria a créé un centre national pour la maîtrise des armes légères et de petit calibre qui continue de participer à des activités de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

M. Abebe (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. Nous sommes convaincus que, sous votre direction avisée, nos travaux seront efficaces et productifs. Je tiens à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation tout au long des travaux de la Commission.

Ma délégation voudrait également s'associer aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3), respectivement.

Il est on ne peut plus clair que notre monde est confronté à des défis profonds et complexes dans le domaine de la paix et de la sécurité, qui menacent notre existence collective en tant que communauté de nations. La menace d'emploi d'armes nucléaires, la course aux armements et la modernisation et le stockage d'autres armes de destruction massive, ainsi que d'armes classiques, compromettent gravement notre sentiment de sécurité collective. C'est pourquoi il est primordial d'enrayer l'escalade de la course aux armes nucléaires et de réduire les stocks d'autres armes de destruction massive en mettant pleinement en œuvre les conventions et traités existants.

Il est profondément inquiétant que le risque posé par les armes nucléaires continue de saper l'idée même de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

C'est pourquoi le Secrétaire général a averti à juste titre qu'« en raison de la méfiance et de la concurrence géopolitiques, le risque nucléaire est aujourd'hui à un niveau digne de la guerre froide ». Si la communauté internationale, et les grandes puissances mondiales en particulier, ne choisissent pas le dialogue et la négociation plutôt que l'antagonisme, ce n'est pas la troisième guerre mondiale qui pourrait se produire, mais une éventuelle extermination de l'humanité et de la civilisation telles que nous les connaissons. En outre, la militarisation continue des nouvelles technologies, notamment de l'intelligence artificielle, est profondément préoccupante.

Face à ces défis multiples et interdépendants, l'affaiblissement de l'esprit de partenariat mondial est une source de grave préoccupation. L'action collective et le consensus sont de plus en plus mis à mal dans les institutions multilatérales. Le Conseil de sécurité reste divisé et inefficace face à la guerre en Ukraine et à d'autres conflits en Afrique et ailleurs. Il est évident que les pays ne peuvent pas relever tous ces défis existentiels individuellement. La raison pour laquelle la communauté internationale n'a toujours pas la capacité ou, dans certains cas, la volonté de s'unir pour y faire face de toute urgence et dans un esprit de partenariat est incompréhensible.

Pour trouver des solutions aux menaces mondiales, l'Éthiopie appelle à un changement de paradigme. L'immobilisme nous a conduits à cette époque dangereuse. L'état actuel du multilatéralisme est le résultat de la perpétuation du statu quo, au détriment des promesses de l'avenir.

Le monde peut encore faire le bon choix, en transcendant les différences pour mettre son poids derrière une action collective solide et effective contre les menaces existentielles auxquelles l'humanité est confrontée. Il est grand temps de rétablir la confiance universelle, de reprendre un dialogue constructif, de raviver la solidarité, de redynamiser le partenariat et de chercher de nouvelles façons d'agir collectivement et en coopération.

Nous ne sommes pas naïfs : nous ne suggérons pas que la concurrence basée sur l'intérêt national va disparaître. Ce que nous préconisons, c'est un système de sécurité collective efficace et véritable, ancré dans les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Un nouveau système de sécurité collective impliquerait le respect de la souveraineté de chaque État, de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends. L'instauration de la paix et de la sécurité dans un monde fragmenté nécessiterait un sursaut diplomatique pour trouver des solutions durables qui répondent aux

préoccupations légitimes des peuples en matière de sécurité et fassent droit à leurs aspirations. La diplomatie et la confiance mutuelle sont les seuls moyens de prévenir tout risque de confrontation nucléaire ou de guerre. Grâce à la diplomatie, nous pourrions trouver des cadres mondiaux communs qui nous permettraient d'exploiter le pouvoir de la technologie, notamment l'intelligence artificielle, au service de la paix et de la prospérité. Un système mondial inclusif et équilibré, associé à des percées dans le domaine des technologies émergentes, permettrait à l'humanité de faire un grand bond en avant.

L'Éthiopie réaffirme son attachement à un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi l'Éthiopie est d'accord avec le Secrétaire général pour dire que « le seul moyen d'éliminer le risque nucléaire consiste à éliminer les armes nucléaires et à les reléguer aux livres d'histoire une fois pour toutes ». Nous savons que ce ne sera pas facile, mais avec un engagement politique et un leadership visionnaire, ce ne sera pas impossible.

Le continent africain a montré son attachement sans faille à la paix et à la sécurité régionales en signant le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Ce traité vise à garantir que les armes nucléaires ne sont pas mises au point, fabriquées, stockées, testées, acquises ou stationnées en Afrique. En outre, il a confirmé le droit fondamental et inaliénable de tous les États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination. En tant que signataire du Traité de Pelindaba, l'Éthiopie a l'obligation de ne pas mettre au point, fabriquer, acquérir ou transformer de dispositifs explosifs nucléaires. C'est pourquoi l'Éthiopie appuie l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques uniquement, principalement pour répondre à la demande croissante d'énergie, à des fins de diagnostic et pour d'autres raisons pacifiques.

Pour terminer, ma délégation réaffirme la détermination de l'Éthiopie à s'acquitter de toutes ses obligations conventionnelles et espère que les délibérations de la Commission seront fructueuses.

M. Mbingo (Eswatini) (*parle en anglais*) : Le Royaume d'Eswatini vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-dix-huitième session, et vous assure en outre de l'appui et de la coopération sans réserve de l'Eswatini au cours de votre mandat.

L'Eswatini s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République d'Indonésie et du Nigéria, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.2) et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/78/PV.3), respectivement, et voudrait formuler les observations suivantes à titre national.

L'Eswatini estime que le présent débat général ne pouvait pas mieux tomber, à l'heure où le régime de désarmement et de non-prolifération est en train de perdre pied. La sécurité internationale continue de se détériorer tandis que le monde fait face à des défis considérables qui pèsent sur la paix et la sécurité.

À cet égard, le Royaume d'Eswatini tient à affirmer que la diplomatie multilatérale demeure le seul moyen de traiter les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la sécurité internationale, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'Eswatini estime que rien ne saurait remplacer une approche multilatérale constructive pour régler les questions de désarmement mondial. Nous devons utiliser les canaux et les protocoles de l'ONU qui ont été établis.

Les armes nucléaires demeurent une question centrale pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que pour la croissance économique et le développement au niveau mondial. Par conséquent, le Royaume d'Eswatini s'efforce de rechercher des mesures plus marquées et plus concrètes afin d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire d'une façon vérifiable et irréversible, dans un délai bien défini.

L'Eswatini estime que la persistance des armes nucléaires demeure non seulement une menace existentielle pour l'humanité, mais aussi une menace globale pour la nature. Si les États dotés d'armes nucléaires continuent à posséder ces armes de destruction massive et à les moderniser, notre sécurité collective sera en péril.

Le Royaume d'Eswatini salue et souligne l'importance de la résolution 70/34, qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux de désarmement. Dans ce contexte, il dénonce également la réticence des États dotés d'armes nucléaires à démanteler leurs arsenaux nucléaires.

L'Eswatini réaffirme son attachement au Traité de Pelindaba, qui a déclaré la région africaine zone exempte d'armes nucléaires. Il souligne en outre l'importance de continuer à respecter le droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et insiste à

cet égard sur le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui continue d'apporter son soutien technique et sa coopération et veille à l'exploitation optimale de la science et de la technologie au service du développement socioéconomique.

Le Royaume d'Eswatini appuie l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, car il s'agit de la condition par excellence du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans ce contexte, il rappelle l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, document historique qui interdit, sans s'y limiter, la mise au point, l'essai, la production, la fabrication, l'acquisition, la possession et le stockage d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Mon pays signera bientôt ce traité important, à la suite de l'élection de son nouveau parlement la semaine dernière.

En outre, le Royaume d'Eswatini reste profondément préoccupé par le commerce, le transfert, la fabrication, la détention et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre, leur accumulation excessive et leur prolifération incontrôlée dans de nombreuses régions du monde, en particulier sur le continent africain. Il demeure attaché au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. L'Eswatini attend avec intérêt la quatrième Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui se tiendra à New York en juin 2024, et il est convaincu qu'elle donnera lieu à des progrès concrets qui favoriseront sa mise en œuvre intégrale et effective. Il appelle également à une application intégrale, équilibrée et effective de l'Instrument international de traçage et souligne qu'il est urgent d'intensifier les efforts pour promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. L'Eswatini demande aussi à l'ONU, dans le cadre de ses initiatives, d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action et d'envisager de faire fond sur l'expertise disponible dans les pays en développement, comme ceux du continent africain.

M. Babo (Cameroun) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission et, à travers vous, les membres du Bureau. Elle vous assure de son soutien et de sa coopération.

Ma délégation souscrit à l'objectif d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, qui est l'une des missions à l'origine même de la création de l'ONU. Ma délégation estime qu'en poursuivant avec détermination cette mission, l'ONU permettra d'affirmer

son rôle dans la dynamique de maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans le développement commun prescrit par les pères fondateurs. En ces moments critiques, ma délégation souligne que le désarmement doit progresser en évitant toute course aux armements, afin que la sécurité se renforce pour tous. Ma délégation souscrit à cet égard aux dispositions de la résolution 1378 (XIV) du 20 novembre 1959, qui fixe comme but aux négociations « le désarmement général et complet ». Aussi appelle-t-elle à surmonter les nombreux obstacles y relatifs et au renforcement de la volonté politique dans ce domaine qui permettra de faire émerger un climat de confiance. Pour ma délégation, le désarmement est crucial au mécanisme général du maintien de la paix dont il est l'un des éléments essentiels, un préalable pour défendre notre monde et notre avenir.

Ma délégation note avec préoccupation que de nombreux défis persistent dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, et que de nouvelles menaces continuent d'émerger. Elle appelle à l'élimination totale de toutes les armes de destruction massive et estime que la communauté internationale doit pouvoir compter sur un mécanisme de désarmement pleinement opérationnel si elle veut relever les défis auxquels elle est confrontée en matière de sécurité internationale. À cet égard, ma délégation regrette que la première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aurait dû évaluer l'impact des échecs consécutifs des deux dernières Conférences d'examen, n'a pas porté les fruits escomptés, ce qui confirme la crise persistante du régime de non-prolifération, qui reste la pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire.

Le Cameroun a pour sa part ratifié les principaux instruments qui fondent le régime international sur la non-prolifération et la sécurité nucléaire. Il est convaincu de ce que la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues sur la base d'arrangements librement conclus entre les États et la région concernée, à l'instar du Traité de Pelindaba qui vise l'interdiction des armes nucléaires en Afrique, consolide la paix et la sécurité régionales, renforce le régime de non-prolifération et concourt à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Ma délégation souhaite que les travaux visant à créer de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires se poursuivent en mobilisant le plus grand nombre. Elle réaffirme au demeurant sa volonté de voir la non-prolifération demeurer dans l'agenda des instances de l'ONU chargées des questions de désarmement.

Ma délégation note que le développement technologique est une réalité qui complexifie davantage la sécurité internationale et soulève d'importants défis de nature sécuritaire, juridique et éthique. Toutefois, ma délégation salue les signes d'espoir en faveur d'une action multilatérale qui se sont manifestés en 2023, dans un contexte particulièrement difficile, notamment le Pacte pour l'avenir, adopté par consensus par l'Assemblée générale, qui considère comme fondamentales la paix et la sécurité internationales. Ce document rejoint le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, qui reconnaît que le désarmement peut et doit servir d'outil préventif à l'appui de réponses globales en matière de paix et de sécurité. Ma délégation invite les États à honorer leurs engagements afin d'établir un climat de confiance et d'améliorer les outils de communication en cas de crise. Elle appelle également au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire pour répondre aux préoccupations croissantes de sécurité régionale et aux progrès technologiques.

Ma délégation est préoccupée par la reproduction de la course aux armements dans l'espace. Cette militarisation des activités spatiales est une menace non seulement pour l'utilisation pacifique de l'espace, mais aussi pour la survie de l'humanité. Aussi appelle-t-elle à réfléchir sur la meilleure manière de relever les défis actuels de l'exploitation et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et surtout la prévention de sa militarisation. À cet égard, le Cameroun suggère de renforcer la coopération ainsi que le cadre juridique embryonnaire y relatif, sans toutefois porter atteinte au droit de développer et d'acquérir des technologies et des équipements pour l'utilisation pacifique de l'espace.

Ma délégation note avec préoccupation les répercussions dévastatrices des armes légères et de petit calibre, responsables de violence et de nombreuses victimes. Elle constate également que la fabrication, le transfert, le détournement et la circulation illicites d'armes légères et de petit calibre ont des conséquences humanitaires et socioéconomiques importantes. S'agissant particulièrement du détournement d'armes qui implique des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés, ma délégation tient à relever l'impact majeur qu'il a sur la sécurité, du fait du lien direct qu'il a avec la criminalité transnationale organisée. Ma délégation plaide pour davantage de collaboration internationale afin de renforcer les mécanismes juridiques existants, notamment par des échanges d'informations sur les flux financiers, pour mieux contrôler la circulation de ces armes. Elle espère que le Traité sur le commerce des

armes pourra apporter une réponse au trafic illicite et au commerce non réglementé des armes, et contribuera à la prévention des conflits.

Ma délégation salue l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/BMS/2022/1). Elle espère voir se renforcer les capacités des États pour lutter contre le trafic de ces armes, conformément au document final de la réunion d'examen du Programme d'action. Dans ce sillage, elle insiste pour que l'ONU poursuive les négociations en ce qui concerne la sécurité et l'information au niveau mondial.

Ma délégation réaffirme le lien qui existe entre désarmement et développement, tel que rappelé dans les dispositions de l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui souhaite que ne soit détourné vers les armements « que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ». Pour ma délégation, il est important de mettre fin à l'accumulation excessive d'armes, qui détourne les ressources nécessaires au développement, alimente les conflits armés et la violence, cause la mort, des souffrances et des inégalités sociales, et dégrade l'environnement.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ma délégation souhaite saisir cette occasion pour saluer le programme quinquennal d'activités pour la période 2020-2024 relatif à la mise en œuvre de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, dont l'objectif global est de contribuer à la création d'un climat de sécurité stable et sûr, propice au développement économique des États de l'Afrique centrale, et plus spécifiquement de lutter contre l'accumulation et la circulation excessives d'armes légères et de petit calibre dans la sous-région. Ma délégation se félicite de la coopération internationale visant à renforcer les capacités des États en matière de désarmement, qui permet au Cameroun d'être au cœur d'une activité intense dans ce domaine. Avec l'aide du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et des principaux donateurs, le Cameroun a notamment accueilli la phase pilote du projet « Entité "Sauver des vies" » les 9 et 10 août 2022 dans la ville de Kribi. Avec le soutien du Bureau des affaires de désarmement, et au profit des 11 pays de la sous-région dans le cadre de l'initiative Global Partnership Support (Soutien au partenariat mondial), mon pays a organisé du 24 au 26 mai

une réunion régionale sur l'universalisation et la mise en œuvre effective en Afrique centrale de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Récemment, toujours avec l'appui du Bureau des affaires de désarmement, le Cameroun a également organisé, du 12 au 14 septembre, un atelier national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, ma délégation réaffirme l'importance de mettre l'accent sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise. Nous appelons donc à un accord sur une approche prospective fondée sur l'action dans un esprit de responsabilité partagée, qui devrait être inclusive et basée sur le dialogue, la confiance mutuelle et la transparence. C'est pourquoi nous recommandons de travailler en commun pour définir des mesures concrètes et applicables, en tenant compte des efforts déjà accomplis, des situations objectivement différentes et des visions communes. Seule cette approche pragmatique et réaliste permettra d'accomplir des progrès tangibles vers la création d'un monde plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde. Je vais d'abord donner la parole aux délégations qui n'ont pas pu présenter leur première ou deuxième intervention dans l'exercice du droit de réponse hier (voir A/C.1/78/PV.7) en raison de contraintes de temps.

M. Dvali (Géorgie) (*parle en anglais*) : La Géorgie exerce son droit de réponse pour réagir aux remarques faites par le représentant de la Fédération de Russie hier à la suite de la déclaration de la Géorgie (voir A/C.1/78/PV.7).

La Russie a indiqué qu'elle reconnaissait la prétendue indépendance des deux régions géorgiennes occupées sur la base de la libre expression de la volonté populaire. Il convient de rappeler que ces régions ont généré plus de 300 000 personnes déplacées et réfugiés en raison de la politique agressive menée depuis des décennies par la Russie contre la Géorgie. Ces personnes déplacées et ces réfugiés représentaient la majorité absolue de la population de ces régions avant d'être expulsés de force de leurs foyers, et ils continuent d'être privés de

leur droit au retour. À la lumière de cette situation, il est tout à fait hypocrite de justifier une occupation illégale en invoquant la prétendue libre volonté de la population. Nous tenons à rappeler que la Russie exerce un contrôle effectif sur les régions occupées de la Géorgie, un fait bien établi dans les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour pénale internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamyá (Palestine) (*parle en anglais*) : Hier, le Ministre israélien de la défense a déclaré,

« J'ai ordonné un siège complet de la bande de Gaza. Il n'y aura pas d'électricité, pas de nourriture, pas de carburant, tout est fermé. Nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence. »

Un général israélien a déclaré,

« Les animaux humains doivent être traités comme tels. Il n'y aura ni électricité ni eau. Il n'y aura que la destruction. Vous vouliez l'enfer, vous l'aurez. »

Qu'on ne s'y trompe pas. Ils parlent des 2 millions de Palestiniens de la bande de Gaza, qui subissent une nouvelle vague de châtement collectif et de déshumanisation. Quels droits et quelles lois justifient des actions aussi inhumaines ? Israël impose un blocus à 2 millions de Palestiniens depuis 17 ans. Il commet des agressions répétées, affirmant agir au nom de la sécurité et pour détruire les capacités militaires du Hamas. Il n'a accompli ni l'un ni l'autre, et n'a fait qu'infliger douleur et souffrances à des civils innocents.

La cohérence est une condition de la crédibilité. Lorsque quelqu'un dit que rien ne justifie le meurtre d'Israéliens et que, dans le même souffle, il approuve le meurtre de Palestiniens, c'est moralement répréhensible, juridiquement inacceptable et politiquement et humainement catastrophique. Les civils palestiniens ne méritent pas moins de protection et les vies palestiniennes ne sont pas moins dignes de respect. Les familles des centaines de Palestiniens tués – en grande majorité des civils – au cours des dernières 72 heures, dont 150 enfants, méritent notre solidarité et notre compassion. Quant aux familles dont chaque membre a été tué, leur mémoire ne doit pas être profanée. Nous ne les verrons peut-être pas sur nos écrans, si ce n'est sous forme de cadavres ensevelis sous les décombres, les images étant floues pour éviter de choquer les spectateurs. Mais leurs histoires

doivent être racontées, et nous devrions tous savoir que si les personnes tuées ont eu une vie faite de souffrance, elles ont tout de même osé espérer et rêver contre vents et marées. Elles ont aimé et ont été aimées. Elles ont construit et reconstruit. Elles ont fait preuve de courage et de résilience face aux agressions qui se sont succédé, espérant qu'un jour elles ne verraient plus seulement la mort et la destruction à l'horizon.

Nous devons prier pour elles, parler pour elles, agir pour elles – pour les 2 millions de Palestiniens qui vont se coucher en ce moment même, enfin, s'ils arrivent à dormir, car ils ne savent pas s'ils se réveilleront demain. Les abandonner revient à renoncer à son humanité et à saper notre ordre international fondé sur le droit. Cela ne sert ni la cause de la justice ni celle de la paix. Il n'y a nulle part où aller à Gaza, pas de refuge ou d'abri, alors que les bombes pleuvent au-dessus de leurs têtes sans aucun égard pour leur vie ou leur humanité. Ils n'ont pas le temps de pleurer leurs morts. Ils mentent à leurs enfants en leur disant qu'ils les mettront en sécurité et qu'ils prieront pour un miracle. L'aide humanitaire n'arrive pas jusqu'à eux. Nous devons agir pour mettre fin à cette folie et aux effusions de sang.

Une autre réalité est possible, sans occupation ni conflit, dans laquelle aucun Palestinien ni aucun Israélien ne sera tué et où la paix et la sécurité seront partagées. Il nous semblait évident qu'il s'agissait là de l'objectif que nous devons tous nous employer à atteindre.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je suis contraint d'exercer notre droit de réponse pour la deuxième fois à la suite de la déclaration absurde faite hier par le représentant du régime israélien (voir A/C.1/78/PV.7), qui était obsédé par l'Iran et prêt à nous imputer ses échecs constants, accusant l'Iran d'ingérence dans la région.

Le monde a reconnu que le régime israélien se livre à des activités oppressives, expansionnistes et criminelles dans la région. Il n'a pas oublié les poursuites engagées contre le régime israélien devant la Cour pénale internationale pour les atrocités massives qu'il commet contre les Palestiniens depuis des années. Le régime continue de cibler et de faire souffrir des innocents en Palestine occupée, notamment des femmes et des enfants, avec des armes de destruction massive et d'autres armes interdites. C'est le seul occupant de l'histoire qui pleurniche comme s'il était une victime. En déshumanisant les Palestiniens, il se soustrait au devoir d'honorer la moindre de ses obligations internationales, montrant qu'il n'a pas ne serait-ce qu'un minimum de

respect pour les droits des enfants, des femmes et de tous les autres civils dans les territoires occupés.

En outre, il persiste à violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et du Liban, tout en menaçant ouvertement de recourir à la force contre d'autres pays de la région. Le régime israélien s'est également juré d'occulter les menaces que font peser ses propres armes nucléaires sur la région et au-delà. Pour éliminer cette menace, la communauté internationale doit l'obliger à abandonner ses armes nucléaires, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre ses activités et installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

S'il veut s'acquitter de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit également contraindre le régime à mettre un terme à tous ses agissements déstabilisateurs et aventuristes dans la région. Le régime israélien a ouvertement menacé les pays de la région d'un anéantissement nucléaire. Le Premier Ministre israélien nous a récemment menacés d'un tel anéantissement lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session (voir A/78/PV.10).

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation rejette catégoriquement la déclaration faite hier par le représentant d'Israël (voir A/C.1/78/PV.7) sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Les allégations d'emploi de telles armes par la Syrie ne reposent que sur les mensonges et la propagande d'une entité hostile qui occupe le territoire syrien, et manquent donc de crédibilité.

Les faits au Moyen-Orient sont très clairs et ne peuvent être dissimulés par des ruses et des manipulations verbales. Le premier d'entre eux est le fait qu'Israël est le seul État doté d'armes nucléaires dans la région et qu'il possède ces armes sans aucun contrôle international, ce qui compromet la sécurité et la stabilité dans la région et constitue une véritable menace pour le régime de non-prolifération, tout en mettant gravement en danger les peuples et les États de la région. À cet égard, je voudrais poser quelques questions. Qui construit des réacteurs nucléaires militaires et affirme avec mépris posséder des armes nucléaires équivalentes à des centaines de têtes de missile ? Qui stocke des déchets nucléaires dans les territoires occupés ? Qui tente de modifier l'identité du Golan arabe syrien occupé ? Qui viole l'espace aérien d'États souverains de la région et mène des attaques

militaires contre eux ? C'est bien sûr l'entité israélienne qui fait tout cela.

Israël est le pays qui a introduit le terrorisme au Moyen-Orient depuis l'époque où il a assassiné des membres du personnel des Nations Unies, dans les années 40. Israël a également perpétré des centaines de massacres et de crimes odieux contre les peuples palestinien et arabe, comme à Deïr Yassin, à Kafr Qassem, à Jénine et à Beït Hanoun, en Palestine ; à Qana, à Sabra et à Chatila, au Liban ; et dans le Golan syrien occupé. Israël continue d'occuper des territoires arabes et d'employer des armes interdites au niveau international contre des civils, ce qui constitue le plus haut degré de terrorisme.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour exercer pour la deuxième fois le droit de réponse de notre délégation aux observations trompeuses, fausses et cyniques formulées par le représentant de l'Azerbaïdjan (voir A/C.1/78/PV.7). En tentant de justifier l'agression de l'Azerbaïdjan contre le peuple du Haut-Karabakh, il a créé une confusion par ses explications contradictoires. En décembre 2022, l'Azerbaïdjan a bloqué le corridor de Latchine avec l'intention manifeste d'utiliser la famine comme méthode de guerre et de créer des conditions de vie intolérables pour la population du Haut-Karabakh.

Tout d'abord, l'Azerbaïdjan a présenté le siège barbare comme une manifestation pacifique de prétendus militants écologistes, qui s'est ensuite transformée en une prétendue mesure de sécurité. Parallèlement au blocus, l'Azerbaïdjan a fait obstacle à toute présence internationale qui aurait pu confirmer le caractère mensonger de ces affirmations. Le 22 février et le 11 juillet, la Cour internationale de Justice a rendu des ordonnances provisoires concernant le corridor de Latchine, dont l'Azerbaïdjan continue de faire fi. De la même manière, l'agression militaire à grande échelle planifiée à l'avance a été présentée comme une mesure de légitime défense, et le nettoyage ethnique de plus de 100 000 personnes comme un droit souverain de ce pays.

Cependant, rien ne peut occulter le fait que l'important accroissement de la puissance militaire de l'Azerbaïdjan au fil des ans fait peser une menace existentielle sur le peuple du Haut-Karabakh, en raison des menaces ouvertes qui sont proférées par ce pays en violation des limites imposées par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et d'autres mécanismes, des refus constants de mettre en place des mesures de confiance, des discours de haine permanents, de l'emploi de la force pour atteindre ses objectifs et

de son bilan notoire en ce qui concerne la commission d'atrocités criminelles. Personne ne peut nier que le blocus inhumain du corridor de Latchine et l'agression du 19 septembre visaient au nettoyage ethnique des Arméniens du Haut-Karabakh.

Les discours fabriqués de toutes pièces, hautement toxiques et dangereux que l'Azerbaïdjan diffuse dans le cadre de l'ONU ne sont rien d'autre que des tentatives de blanchir ses crimes et de créer des prétextes pour de futures agressions. Ils illustrent clairement la façon dont la politique militariste de l'Azerbaïdjan, fondée sur la haine et le mépris total des normes internationales, menace la sécurité et la paix dans notre région.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous en avons terminé avec l'exercice du droit de réponse aux déclarations faites à la séance d'hier (voir A/C.1/78/PV.7). Nous allons maintenant entendre les déclarations dans l'exercice du droit de réponse pour la séance d'aujourd'hui.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se sent obligée de prendre la parole pour exercer son droit de réponse aux déclarations faites par le représentant de la Belgique et par les représentantes de la France et de l'Espagne.

Nous rejetons catégoriquement les accusations scandaleuses que ces pays ont lancées contre mon pays. Depuis 2019, la France envoie chaque année ses forces militaires au large de la péninsule coréenne, sous prétexte de mettre en œuvre les résolutions assorties de sanctions du Conseil de sécurité contre la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit là d'initiatives très dangereuses, car elles aggravent les tensions dans la péninsule coréenne et alentour. Pire encore, la France aurait l'intention d'envoyer ce mois-ci un avion de patrouille Falcon 200 dans les eaux au large de la péninsule coréenne, sous prétexte de surveiller les activités navales illégales. Il est déplorable et pathétique que la France cherche à renforcer son statut en répondant présente à l'appel lancé par les États-Unis à accroître la pression contre la République populaire démocratique de Corée.

Les agissements irréfléchis de la France accentuent la complexité et le danger à l'heure où la situation militaire et politique dans la péninsule coréenne est sur le point de basculer dans une guerre thermonucléaire, en raison des actes militaires hostiles des États-Unis et de leurs partisans. La France, qui voit apparaître des fissures dans la région africaine elle-même, devrait se rappeler qu'elle

peut être confrontée à un défi inattendu et indésirable dans les questions relevant de la région de l'Asie et du Pacifique, qui est devenue une zone de tension. La France devrait abandonner son impétueuse mentalité de guerre froide et regarder la réalité en face. Au lieu d'imiter une autre partie qui est enferrée dans une diplomatie anachronique de la canonnière, la France devrait donc immédiatement cesser ses actes dangereux qui détruisent la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et en Asie du Nord-Est, avant qu'il ne soit trop tard.

La position et le rôle de la force nucléaire s'agissant d'assurer la sécurité de la République populaire démocratique de Corée sont le miroir fidèles des menaces extérieures émanant de forces hostiles, ainsi que de la structure géopolitique mondiale actuelle et future en constante évolution. La dure réalité est indéniable : les menaces nucléaires incessantes des États-Unis et de leurs forces vassales contre la République populaire démocratique de Corée, qui durent depuis plus d'un demi-siècle, sont devenues un facteur décisif dans l'accès de la République populaire démocratique de Corée aux armes nucléaires et dans le renforcement constant de sa force nucléaire. Tant que la réalité de la politique hostile, du chantage et des menaces nucléaires des États-Unis existera, la République populaire démocratique de Corée fera le choix de la dissuasion nucléaire.

Si les États-Unis et d'autres forces hostiles cherchent à priver la République populaire démocratique de Corée de son statut constitutionnel d'État doté d'armes nucléaires en lui imposant la dénucléarisation, cela sera considéré comme la violation la plus grave qui soit de la souveraineté et de la Constitution de la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée se réserve la possibilité d'exercer son droit naturel de légitime défense en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international et répondra résolument et massivement à tous les actes hostiles visant à la priver de ses droits souverains sacrés.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Je ne m'abaisserai pas à répondre à certaines des déclarations que nous venons d'entendre. Hier, mon collègue palestinien (voir A/C.1/78/PV.7) s'est demandé « pourquoi certains estiment que les familles palestiniennes ne méritent pas leurs condoléances ». J'ai dû manquer ses condoléances pour mon peuple. J'ai dû manquer sa condamnation ferme et claire du Hamas. Les Palestiniens sont représentés par des personnes qui, face à certaines des pires atrocités dont l'humanité a été témoin, n'ont pas pu avoir l'intégrité morale de les condamner. Mais nous sommes différents.

Nous exprimons nos condoléances à tous les Palestiniens qui ont vécu sous le régime sauvage du Hamas au cours des 23 dernières années. Nous compatissons avec tous les Palestiniens qui sont mis en danger et utilisés comme des pions et des boucliers humains par des organisations terroristes comme le Hamas et ses alliés. Nous pleurons la perte de vies innocentes, de toutes les vies innocentes, parce qu'il s'agit de vies humaines. C'est ce qui nous différencie du Hamas. Le représentant de l'Autorité palestinienne a parlé de la nécessité de faire preuve d'humanité. Il l'a dit hier et aujourd'hui. L'humanité est en effet nécessaire en cette période sombre, vu les actes barbares perpétrés par le Hamas contre mon peuple. L'humanité est nécessaire pour survivre et rester fort face à tant d'horreur et de haine. L'humanité est nécessaire pour lutter contre une sauvagerie aussi effrénée. Je n'arrive pas à comprendre la barbarie que j'ai vue sur les médias sociaux ces derniers jours. Je n'arrive pas à comprendre les fusillades et les massacres horribles et délibérés de femmes et de bébés dont j'ai été témoin en ligne. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les représentants palestiniens n'ont pas trouvé en eux le courage de condamner ces actes ou de blâmer le Hamas pour ses attaques. En effet, nous devons tous nous accrocher à notre foi en l'humanité en ces heures extrêmement sombres.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d'abord à rejeter toutes les accusations infondées formulées par la délégation géorgienne contre notre pays. La Russie a reconnu l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie sur la base de la libre expression de la volonté des peuples de ces régions, et en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies et d'autres documents internationaux. C'est un fait et il faut l'accepter. Plusieurs délégations d'autres États représentés dans cette salle ont pris des décisions similaires, et je pense que les décisions souveraines de ces États doivent également être reconnues.

Nous voudrions également répondre aux déclarations sans fondement faites par des pays occidentaux concernant la coopération de la Russie avec l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Il est grand temps que nos collègues américains et européens cessent de spéculer sur les allégations selon lesquelles l'Iran aurait fourni des drones à la Russie ou ailleurs en contournant les procédures établies par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre point de vue sur la question à New York, notamment dans des lettres adressées au Secrétaire général et à la présidence du

Conseil de sécurité. Nous ne laisserons pas ces nouvelles allégations provocatrices sans réponse.

Nous notons le caractère artificiel, infondé et politiquement biaisé des allégations formulées par les États-Unis et l'Europe contre Téhéran, qui reposent sur des soupçons sans fondement, des allégations non étayées et des conclusions indéfendables qui sont présentés comme des faits avérés. Jusqu'à présent, personne n'a présenté de preuves matérielles convaincantes de la livraison de ces drones. Les photos de certains équipements et débris rassemblées par les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs sous-fifres ukrainiens ne contiennent aucun signe clair indiquant un lien avec l'Iran et ne peuvent donc pas servir de confirmation de ces livraisons imputées à Téhéran. Ces prétendus produits d'information ne sont pas fiables. Il est impossible d'établir l'origine et l'authenticité des pseudo-preuves occidentales ou de savoir si elles ont été recueillies en Ukraine et non dans d'autres parties du monde où les États-Unis et le Royaume-Uni ont mené des activités de collecte d'éléments de preuve.

Nous rejetons toutes les insinuations invérifiables formulées par les États-Unis et leurs alliés concernant le renforcement de la coopération bilatérale entre la Russie et la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit simplement d'une nouvelle tentative cynique et hypocrite d'accroître la pression sur nos pays et de détourner l'attention des actes de surenchère irresponsables de Washington et de ses alliés dans la région, qui sont une véritable source de menaces pour la paix et la sécurité internationales. Les États-Unis et leurs alliés, représentés par la République de Corée et le Japon, mènent une politique visant à renforcer les sanctions et la pression militaire sur la République populaire démocratique de Corée. Washington a considérablement augmenté l'échelle et l'intensité des opérations conjointes d'entraînement au combat. Les capacités stratégiques des États-Unis sont déployées dans la sous-région au moyen de la rotation du personnel. Les mesures visant à faire intervenir l'OTAN dans les affaires de la péninsule coréenne s'intensifient. Des exercices trilatéraux de défense antimissile entre les États-Unis, la République de Corée et le Japon sont organisés régulièrement. Un mécanisme d'échange de renseignements sur les tirs de missiles de la République populaire démocratique de Corée est en cours de création. Ces activités militaires vont au-delà des opérations de routine dans le domaine de la défense. Elles visent manifestement à contenir la Russie et la Chine, et pas seulement à contrer la prétendue menace nord-coréenne.

Pour sa part, la Russie s'est toujours opposée à toute activité militaire qui constitue une menace pour la sécurité de la péninsule coréenne et des pays voisins. Nous demandons que les questions nucléaires et autres concernant la péninsule coréenne soient réglées exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques, par le biais de négociations. Nous pensons que les sanctions ont pleinement épuisé leur potentiel et se sont révélées inefficaces pour pousser Pyongyang à suspendre ou à démanteler son programme nucléaire.

M. Gurbanov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Nous n'avons pas l'intention de faire une autre déclaration, mais compte tenu des déclarations incessantes des représentants de l'Arménie, nous sommes contraints de le faire.

L'Arménie doit comprendre que ce n'est pas en soulevant la question devant la Première Commission par le biais de revendications sans fondement qu'elle pourra instaurer la paix et la stabilité dans la région. Il est évident que cette approche va à l'encontre du but recherché et qu'elle n'est pas adaptée aux objectifs de la Commission, qui voudrait que l'Arménie établisse avec son voisin, l'Azerbaïdjan, des relations fondées sur le respect de son intégrité territoriale et de sa souveraineté, et sur des négociations constructives avec l'Azerbaïdjan en vue d'instaurer une paix durable. L'Azerbaïdjan a pris des mesures de lutte contre le terrorisme afin de prévenir une éventuelle provocation à grande échelle de la part des forces armées arméniennes qui ne se sont pas retirées de son territoire, contrairement aux dispositions de l'accord trilatéral, même si le représentant arménien a tout fait pour le nier en s'appuyant sur de pures inventions. La présence de toute unité militaire sur les territoires souverains de l'Azerbaïdjan en violation du droit international constitue une menace grave pour la paix et la sécurité régionales, et les actions de l'Azerbaïdjan visent à dissoudre et à désarmer les forces illégales présentes dans la région du Garabagh.

Compte tenu des nouvelles réalités dans la région, non seulement le comportement destructeur de l'Arménie n'aboutira à rien, mais il va conduire ce pays au désastre. Au lieu de reproduire les schémas qui la caractérisent depuis 30 ans, l'Arménie devrait saisir cette occasion historique d'instaurer la paix et la sécurité dans la région en renonçant à ses provocations militaires et politiques. À cet égard, nous demandons à la partie arménienne de s'abstenir de toute action ou déclaration provocatrice susceptible d'accroître les tensions dans la région et de toute ingérence dans les affaires intérieures de

l'Azerbaïdjan. Ces tentatives sont vaines. Elles trompent le peuple arménien et la communauté internationale.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour exercer mon droit de réponse à la suite des déclarations faites par le représentant de la Belgique et la représentante de la France sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler que la Syrie a fait à plusieurs reprises des observations sur les rapports de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), en soulignant leurs lacunes et leurs défauts, leur manque d'objectivité et de professionnalisme et le fait qu'ils ne respectent pas les dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et ne se fondent pas sur des méthodes d'enquête professionnelles et impartiales. Je ne reviendrai pas sur ces observations. Je voudrais simplement savoir si la collecte, par l'équipe de la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, d'échantillons provenant de sources inconnues associées aux terroristes du Front el-Nosra et à des groupes qui lui sont affiliés constitue un acte professionnel au sens de la Convention.

Les deux États dont les représentants ont formulé des accusations contre mon pays, ainsi que de nombreux autres pays occidentaux, continuent d'appliquer une approche qui sape les travaux de l'OIAC. Ils sont à l'origine de résolutions politisées adoptées par l'Organisation sur la base de rapports fabriqués par les services de renseignement occidentaux et les terroristes antisyriniens. Les États qui agissent de la sorte détournent l'OIAC de son rôle technique et politisent ses travaux, en recourant à l'intimidation et à la persuasion pour la contraindre à adopter des résolutions qui sont manifestement contraires aux dispositions de la CIAC.

La Syrie a éliminé tout son stock d'armes chimiques. Elle continue de coopérer de manière constructive avec l'OIAC et n'a jamais tergiversé ni hésité à coopérer avec elle dans divers domaines, notamment en fournissant des informations précises qui démontrent que des parties terroristes utilisent des armes chimiques avec le soutien direct et indirect de parties dans la région et au-delà. En outre, la Syrie a déjà fourni au Secrétaire général, aux présidents successifs du Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) des informations détaillées et vérifiées sur la manière dont les gouvernements des différents États qui soutiennent les terroristes facilitent l'accès des organisations terroristes aux matières chimiques toxiques utilisées par ces organisations contre les civils et l'armée syrienne.

Sur la base de son ferme rejet de l'emploi d'armes chimiques, qu'elle considère comme inacceptable, immorale, condamnable et injustifiable, la Syrie a mis en œuvre toutes les obligations qui lui incombent en vertu de la CIAC et s'est débarrassée de toutes ses armes chimiques en un temps record. Ceux qui accusent à tort la Syrie ferment délibérément les yeux sur le fait que des groupes terroristes armés tels que le Front el-Nosra et Daech possèdent des matières chimiques toxiques et commettent des attaques contre les civils.

À propos de responsabilité, sur fond de mensonges liés à l'emploi d'armes chimiques, je voudrais dire que les États impliqués dans des agressions militaires contre des États souverains méritent d'en être tenus pour responsables. Les États qui ont appliqué ou poursuivent une politique visant à affamer le peuple syrien en imposant des mesures coercitives unilatérales qui violent les principes du droit international et ceux qui sont énoncés dans la Charte doivent rendre des comptes, tout comme les pays qui ont facilité le transit de milliers de terroristes vers la Syrie et fourni aux groupes terroristes toutes formes de soutien ainsi que des plateformes politiques et médiatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur de Palestine.

M. Bamy (Palestine) (*parle en anglais*) : Lorsque nous prenons la parole ici, nous représentons nos gouvernements, et la raison pour laquelle les représentants d'Israël ne peuvent pas s'adresser à nous en tant que Palestine ou État de Palestine est que leur gouvernement ne reconnaît pas mon peuple. Ce n'est pas le Gouvernement palestinien qui largue des bombes sur Israël. C'est Israël qui bombarde les Palestiniens. Nous n'occupons pas Israël. C'est Israël qui occupe notre terre.

Lorsque la représentante d'Israël parle des Palestiniens tués et dit que les Israéliens les pleurent, elle nous tient pour responsables de nos propres morts. Ils nous en font porter la responsabilité. Ils ne reconnaissent pas notre droit à l'autodétermination ni nos droits nationaux. Ils ne reconnaissent que notre droit à mourir et à être tenus pour responsables de nos propres morts, et ils affirment qu'Israël, qui nous tue, ne peut en porter la responsabilité. Ils doivent toujours nous tuer – ce n'est jamais la faute d'Israël. Qui est tué ? Il s'agit de civils palestiniens. Quelqu'un ici peut-il justifier cela ou expliquer en quoi c'est utile, à quoi cela sert, en quoi cela contribue à bâtir un avenir de paix et de coexistence ? C'est impossible. J'ai une formation juridique. Si quelqu'un ici peut expliquer comment les attaques aveugles et la prise pour

cible de civils peuvent être justifiées en vertu du droit international, je suis prêt à l'entendre. Quel est ce droit à la légitime défense qui autorise le massacre de civils ? Je n'en ai jamais entendu parler.

Notre position est claire et elle ne date pas d'aujourd'hui. Lorsque des milliers de Palestiniens ont été tués en 2008, 2009, 2012, 2014 et 2016 – des milliers de Palestiniens – nous ne sommes pas venus ici pour dire que nous avons dorénavant le droit de tuer ceux qui nous avaient tué, que telle était notre réponse. Nous avons appelé à une solution pacifique. Se rendre œil pour œil ne fera qu'aveugler le monde. Nous ne pouvons continuer à justifier la mort de Palestiniens. Ce n'est pas possible. C'est inhumain. C'est raciste. C'est suprémaciste. Il ne s'agit pas de la religion, de l'identité nationale ou de l'origine des personnes tuées. Le fait est qu'elles sont tuées. Nous sommes en faveur du respect du droit international pour tous. Nous nous soumettons à l'autorité de la Charte des Nations Unies, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous sommes pour la protection de tous les civils. Nous sommes favorables à la recherche d'une solution pacifique pour mettre fin à ce conflit sur la base des résolutions de l'ONU et du droit international. Nous sommes prêts à mettre en œuvre toutes les résolutions de l'ONU dès demain. La représentante d'Israël peut-elle en dire autant ?

Le Représentant permanent et le Premier Ministre d'Israël affirment ne pas reconnaître l'État de Palestine et disent qu'ils ne permettront jamais à un État de Palestine d'être indépendant. Ils colonisent notre terre. Dans les règles que nous connaissons, y a-t-il quelque chose qui autorise les colonies de peuplement ? Y a-t-il des dispositions qui autorisent la discrimination raciale ? Y a-t-il des dispositions qui permettent d'imposer un blocus à plus de 2 millions de personnes pendant 17 ans ? Et nous disons ensuite qu'il y a une guerre lorsque des Israéliens sont tués. Pourtant, nous sommes revenus et avons déclaré qu'il fallait rechercher une solution pacifique et mettre fin aux effusions de sang. Nous essayons d'agir de manière responsable et humaine, dans l'intérêt des Palestiniens, des Israéliens et de la région. On ne pourra pas aller de l'avant de cette manière. Continuer à nier l'humanité et les droits des Palestiniens n'est pas une solution. Cela conduira toujours à la violence. Cela conduira toujours à l'effusion de sang. Comment tous les États Membres devenus indépendants ont-ils procédé ? Auraient-ils

accepté de rester sous une emprise et une domination étrangères ? S'ils peuvent l'accepter pour eux-mêmes, nous pouvons l'accepter pour nous-mêmes, mais ils ne peuvent pas dire qu'ils doivent être libres et que les Palestiniens peuvent continuer de vivre sous l'occupation.

Ceux qui expriment aujourd'hui leur solidarité avec Israël doivent être clairs. De quel Israël parlent-ils ? Du Gouvernement d'extrême droite qui a un programme annexionniste ? De celui qui tue nos civils aujourd'hui ? Si l'on peut s'expliquer un meurtre, il y aura toujours quelqu'un pour le justifier. Nous essayons de trouver une autre voie. C'est la chose la plus humaine et la plus responsable à faire. Ainsi, lorsque la représentante d'Israël pose une question à ce sujet, elle devrait commencer par dire « Palestine », en reconnaissant les droits des Palestiniens, et par assumer la responsabilité des bombes que largue son pays, et c'est alors que nous pourrions faire la paix. Nous œuvrons pour la paix. Nous croyons que la paix est la seule option possible pour tous les peuples et toutes les nations. C'est l'avenir que nous voulons. Il commence aujourd'hui. Nous sommes en train de rater l'épreuve à laquelle nous avons été collectivement soumis aujourd'hui. Nous défendons l'état de droit pour tous.

M^{me} Maayan (Israël) (*parle en anglais*) : Je ne suis pas avocate. Je suis un être humain. Mon peuple a été massacré – nous parlons de plus de 1 000 personnes – dans un acte de terrorisme barbare perpétré par l'organisation terroriste Hamas, qui a déclaré la guerre à mon pays. Nous défendons notre peuple. Nous défendons nos civils et je continuerai à attendre une condamnation de la part du représentant de l'Autorité palestinienne pour les actes horribles et inhumains dont nous avons été témoins et qui ont été filmés par les auteurs, par les terroristes, et diffusés dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps disponible pour la présente séance. La prochaine séance de la Commission se tiendra demain, à 15 heures précises dans cette salle de conférence. La Commission devrait conclure son débat général et écouter les déclarations des représentants de la société civile dans un cadre informel à l'issue du débat.

Avant de lever la séance, je rappelle aux délégations que la date limite de dépôt de tous les projets de proposition est fixée à ce jeudi 12 octobre à midi.

La séance est levée à 18 h 10.